Document de référence

2006

ITESOFT

Bring your information to life

Document de reference 2006

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 mars 2007, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - PERSONNES RESPONSABLES **6**
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT 6
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT 6

CHAPITRE 2 - CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES **7**
2.1 COORDONNEES DES CONTROLEURS LEGAUX 7
2.1.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES 7
2.1.2 COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT 7
2.2 CHANGEMENTS DE CONTROLEURS LEGAUX 7
2.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RESEAU PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE 8

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES **9**

CHAPITRE 4 - FACTEURS DE RISQUES **10**
4.1 RISQUES LIES AUX RESSOURCES HUMAINES 10
4.1.1 CAPACITE A RECRUTER ET A FIDELISER LES COLLABORATEURS 10
4.1.2 RISQUES LIES A LA MAITRISE DE LA CROISSANCE 10
4.1.3 RISQUES LIES AUX PERSONNES CLES 10
4.2 RISQUES LIES A LA TECHNOLOGIE 10
4.3 RISQUES JURIDIQUES 11
4.3.1 PROPRIETE INTELLECTUELLE 11
4.3.2 DEPENDANCES EVENTUELLES 12
4.3.3 ASSURANCES 12
4.4 RISQUES LIES A LA CONCURRENCE 12
4.4.1 NOUVEAUX ENTRANTS SUR LE MARCHE 12
4.4.2 CONCURRENCE DU LOGICIEL LIBRE 13
4.5 ACQUISITIONS FUTURES ET INTEGRATION DES ACQUISITIONS 13
4.6 RISQUES CLIENTS 13
4.7 RISQUES FOURNISSEURS 13
4.8 RISQUES DE MARCHE 14
4.9 RISQUES ET CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT 14
4.10 PROCEDURES MISES EN PLACE POUR LE SUIVI DES RISQUES 14
4.11 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES 14

CHAPITRE 5 - INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR **15**
5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE 15
5.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL 15
5.1.2 LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT 15
5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE 15
5.1.4 SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE 15
5.1.5 EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR 15
5.2 INVESTISSEMENTS 16
5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES 16
5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS 17
5.2.3 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS DEJA DECIDES 17
5.2.4 LA CROISSANCE EXTERNE, FACTEUR D'ACCELERATION DU DEPLOIEMENT INTERNATIONAL 17

CHAPITRE 6 - APERCU DES ACTIVITES **18**
6.1 PRINCIPALES ACTIVITES 18
6.1.1 OPERATIONS ET PRINCIPALES ACTIVITES 18

6.1.2 NOUVEAUX PRODUITS LANCES SUR LE MARCHE 24
6.2 PRINCIPAUX MARCHES 25
6.2.1 VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIVITE 25
6.2.2 VENTILATION DES REVENUS PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE 25
6.3 MARCHE ET CONCURRENCE 26
6.3.1 LE MARCHE DE LA CAPTURE DES FLUX D'INFORMATION EN EUROPE 26
6.3.2 SAISONNALITE DE L'ACTIVITE 27
6.3.3 STRUCTURE DE LA CONCURRENCE 28
6.3.4 PRINCIPAUX CONCURRENTS DIRECTS SUR LE MARCHE EUROPEEN 28

CHAPITRE 7 - ORGANIGRAMME 29
7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE ET ORGANISATION DU GROUPE 29
7.2 FILIALES IMPORTANTES 29

CHAPITRE 8 - PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS 30
8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES 30
8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES 30

CHAPITRE 9 - EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT 31
9.1 SITUATION FINANCIERE 31
9.1.1 PENDANT L'EXERCICE 2004 31
9.1.2 PENDANT L'EXERCICE 2005 31
9.1.3 PENDANT L'EXERCICE 2006 32
9.2 FACTEURS IMPORTANTS INFLUANT LE RESULTAT OPERATIONNEL 33
9.2.1 FACTEURS IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT SUR LE REVENU D'EXPLOITATION 33
9.2.2 EXPLICATION EN CAS DE CHANGEMENTS IMPORTANTS DU CHIFFRE D'AFFAIRES 33
9.2.3 STRATEGIES OU FACTEURS EXTERIEURS POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT LES OPERATIONS 33

CHAPITRE 10 - TRESORERIE ET CAPITAUX 34
10.1 CAPITAUX DE L'EMETTEUR 34
10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE 34
10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT 34
10.4 RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX 34
10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES 34

CHAPITRE 11 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES 35
11.1 AXES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT 35
11.1.1 LA RECONNAISSANCE PRESQUE PARFAITE DES CARACTERES 35
11.1.2 LA TECHNOLOGIE « FULL TEXT » POUR CAPTURER DES DOCUMENTS DE PLUS EN PLUS COMPLEXES 35
11.1.3 LA CLASSIFICATION ET L'IDENTIFICATION AUTOMATIQUE DE DOCUMENTS 36
11.1.4 LA GESTION DE PRODUCTION POUR LE TRAITEMENT DES DOCUMENTS 36
11.2 ORGANISATION ET MOYENS DE LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT 37

CHAPITRE 12 - INFORMATION SUR LES TENDANCES 39
12.1 TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE 39
12.2 TENDANCES POUR L'EXERCICE EN COURS 39

CHAPITRE 13 - PREVISIONS DE BENEFICE 2007 40
13.1 PREVISIONS 2007 40
13.2 STRATEGIE ET PLAN DE DEVELOPPEMENT 40

CHAPITRE 14 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE 42
14.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE 42
14.1.1 INFORMATIONS SUR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION 42
14.1.2 INFORMATIONS DETAILLEES SUR L'EXPERTISE ET L'EXPERIENCE DES DIRIGEANTS 43
14.1.3 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX DIRIGEANTS 43
14.2 CONFLITS D'INTERET 44
14.2.1 CONFLITS D'INTERET 44
14.2.2 RESTRICTIONS AUX INTERVENTIONS SUR LE TITRE ITESOFT 44

CHAPITRE 15 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS 45
15.1 REMUNERATIONS VERSEES EN 2006 45
15.2 PROVISIONS POUR RETRAITE OU AUTRES AVANTAGES 45

CHAPITRE 16 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 46
16.1 DATE D'EXPIRATION DES MANDATS 46
16.2 CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE OU SES FILIALES 46
16.3 COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION 46
16.4 CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR 46
16.5 RAPPORT ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE (LOI DE SECURITE FINANCIERE) 46
16.5.1 RAPPORT 46
16.5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 51
16.6 COMITE DE DIRECTION 52

CHAPITRE 17 - SALARIES 55
17.1 NOMBRE ET REPARTITION DES SALARIES 55
17.2 PARTICIPATION ET STOCK-OPTIONS DES DIRIGEANTS 55
17.3 ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL 55
17.3.1 ACCORDS 55
17.3.2 INTERESSEMENT ET PARTICIPATION 55

CHAPITRE 18 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 56
18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE 56
18.1.1 AU 28 FEVRIER 2007 56
18.1.2 MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES 57
18.2 DROITS DE VOTE DIFFERENTS DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 57
18.3 ACTIONNARIAT DE CONTROLE 57
18.4 ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE 57
18.4.1 PACTE D'ACTIONNAIRES 57
18.4.2 NANTISSEMENT 57

CHAPITRE 19 - OPERATIONS AVEC DES APPARENTES 58
19.1 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 58

CHAPITRE 20 - INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR 60
20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES 60
20.1.1 COMPTES CONSOLIDES 61
20.1.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 64
20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA 88
20.3 ETATS FINANCIERS 88
20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES 88
20.4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES 88
20.4.2 AUTRES INFORMATIONS VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX 89
20.4.3 AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES NON TIREES DES ETATS FINANCIERS VERIFIES 89

20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES 89
20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES 89
20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES 89
20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE 89
20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE 89

CHAPITRE 21 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 90
21.1 CAPITAL SOCIAL 90
21.1.1 CAPITAL SOCIAL 90
21.1.2 ACTIONS NON REPRESENTATIVES DE CAPITAL 91
21.1.3 ACTIONS AUTO DETENUES 91
21.1.4 VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS 91
21.1.5 DROITS D'ACQUISITION, OBLIGATIONS ATTACHEES AU CAPITAL SOUSCRIT NON LIBERE 91
21.1.6 OPTIONS OU ACCORDS CONDITIONNELS OU INCONDITIONNELS 91
21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL 91
21.1.8 CAPITAL POTENTIEL : PLANS DE STOCK-OPTIONS 91
21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS 93
21.2.1 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS) 93
21.2.2 DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE 94
21.2.3 DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D'ACTIONS EXISTANTES 94
21.2.4 ACTIONS NECESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES 94
21.2.5 ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLES 19 A 21 DES STATUTS) 94
21.2.6 DISPOSITIONS QUI POURRAIENT RETARDER DIFFERER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE 94
21.2.7 SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 7 DES STATUTS) 94
21.2.8 CONDITIONS REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL 94

CHAPITRE 22 - CONTRATS IMPORTANTS 95

CHAPITRE 23 - INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS 96

CHAPITRE 24 - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 97

CHAPITRE 25 - INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 98

CHAPITRE 26 - INFORMATIONS BOURSIERES 99
26.1 MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR 99
26.2 CALENDRIER FINANCIER 2007 ET INFORMATION FINANCIERE 99
26.3 ANALYSES FINANCIERES 99
26.4 QUALIFICATION ANVAR 99
26.5 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL 100

CHAPITRE 1
PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT

Monsieur Philippe LIJOUR, Directeur Général.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

J'atteste que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le Document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence

Aimargues, le 20 mars 2007.
Le Directeur Général
Philippe LIJOUR

CHAPITRE 2
CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COORDONNEES DES CONTROLEURS LEGAUX

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Ernst & Young Audit
1025, rue Henri Béquerel – CS 39520 - 34961 Montpellier Cedex 2 - France
représenté par Monsieur Antoine PESKINE
L'Assemblée Générale Mixte du 3 novembre 2000 a procédé à la nomination du cabinet Ernst & Young Audit représenté par M. Antoine PESKINE en tant que second commissaire aux comptes titulaire. L'Assemblée Générale du 2 juin 2006 a renouvelé ce mandat, pour une nouvelle période de 6 années.
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cabinet CB Audit
125 rue de l'Hostellerie Parc Acti+ - 30900 - Nîmes
représenté par M. Marcos MARQUEZ
Date du premier mandat : le cabinet CB Audit était commissaire aux comptes suppléants jusqu'au 15/09/2005, date à laquelle il est devenu titulaire, suite à la démission de Monsieur Alain REYFTMANN, commissaire aux comptes titulaire, du fait de son départ en retraite.
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

2.1.2 Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Jean DELRIEU
L'Assemblée Générale Mixte du 3 novembre 2000 a procédé à la nomination de Monsieur Jean DELRIEU en tant que commissaire aux comptes suppléant. L'Assemblée Générale du 2 juin 2006 a renouvelé ce mandat, pour une nouvelle période de 6 années.
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SA SOFIRA
L'Assemblée Générale du 2 juin 2006 a procédé à la nomination de la SA SOFIRA en tant que commissaire aux comptes suppléant.
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

2.2 CHANGEMENTS DE CONTROLEURS LEGAUX

Il n'y a rien à signaler au cours de l'exercice 2006.

2.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RESEAU PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

en €	Alain REYFTMANN et CB Audit				Ernst & Young Audit			
	Montant 2 005	% 2 005	Montant 2 006	% 2 006	Montant 2 005	% 2 005	Montant 2 006	% 2 006
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	18 310	100 %	10 786	100 %	43 050	100 %	44 355	100 %
- prestations directement liées à la mission	0	0 %	0	0 %	0	0 %		0 %
Sous total	**18 310**	**100 %**	**10 786**	**100 %**	**43 050**	**100 %**	**44 355**	**100 %**
Autres prestations	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Sous total	**0**	**0 %**	**0**	**0 %**	**0**	**0 %**	**0**	**0 %**
TOTAL	**18 310**	**100 %**	**10 786**	**100 %**	**43 050**	**100 %**	**44 355**	**100 %**

CHAPITRE 3
INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

	2002 (K€)	2003 (K€)	2004 (K€)	2005 (K€)	2006 (K€)
Normes comptables	**Normes françaises**	**Normes françaises**	**Normes françaises**	**Normes IFRS**	**Normes IFRS**
Chiffre d'affaires	15 386	12 745	18 291	16 779	16 478
Résultat d'exploitation (French Gaaps)	(24)	(1 145)	(190)		
Résultat opérationnel (IFRS)			(229)	198	(985)
Résultat courant avant IS (French Gaaps)	222	(871)	16		
Résultat avant IS (IFRS)			(24)	395	(705)
Résultat net avant amortissement des survaleurs (French Gaaps)	121	(851)	(89)		
Résultat net (French Gaaps)	(268)	(1 287)	(565)		
Résultat net (IFRS)			(145)	219	(592)
Bénéfice par action (French Gaaps)	(0,05) €	(0,24) €	(0,11) €		
Bénéfice par action (IFRS)			(0,03) €	0,04 €	(0,10) €
Dividende net	-	-	-	-	-
Capital	314	317	339	340	341
Capitaux propres	10 192	8 934	9 197	9 476	8 940
Actif immobilisé net	2 582	2 095	2 072	2 293	2 443
Dettes financières	459	412	456	146	197
Trésorerie (incluant les actifs financiers courants)	9 179	7 904	9 186	7 557	6 972
Total bilan	17 739	15 100	17 261	16 957	16 911

CHAPITRE 4
FACTEURS DE RISQUES

4.1 RISQUES LIES AUX RESSOURCES HUMAINES

La valeur de la société, sa capacité d'innovation, sa croissance et ses résultats reposent essentiellement sur la matière grise de ses collaborateurs en général, et les collaborateurs clés en particulier.

4.1.1 Capacité à recruter et à fidéliser les collaborateurs

Le recrutement est un élément clé de la croissance de la société. Or, dans le domaine des nouvelles technologies, on constate le plus souvent un déficit des offres par rapport à la demande en ressources humaines. Toutefois, conscient de ce risque, la société a mis en place une politique de ressources humaines qui vise à fidéliser les collaborateurs et à en faciliter le recrutement.

Ainsi, ITESOFT a développé une culture d'entreprise forte et mis en place une politique de fidélisation comprenant :
- une politique de gestion des ressources humaines dynamique,
- une politique de rémunération motivante,
- des locaux offrant un cadre de travail agréable,
- une politique de formation permanente.

Ces atouts doivent permettre de procéder aux embauches nécessaires à la réalisation du plan de développement et contribuer à limiter le taux de turnover.

De plus, ITESOFT a associé son personnel au capital grâce aux outils offerts par la cotation de la société : stock-options et fonds commun dédié dans le cadre d'un PEE.

L'organisation du travail en France est basée sur un horaire hebdomadaire de 39 heures, la société rémunérant les heures hebdomadaires effectuées entre 35 heures et 39 heures en tant qu'heures supplémentaires assorties de la majoration correspondante.

4.1.2 Risques liés à la maîtrise de la croissance

La capacité de la société à gérer efficacement sa croissance lui impose de mettre en œuvre, améliorer et utiliser efficacement l'ensemble de ses ressources. Toute croissance d'activité significative risque de soumettre la société, ses dirigeants et ses équipes à une forte tension. En particulier, la société devra continuer à développer ses infrastructures, ses procédures financières et d'exploitation, remplacer ou mettre à niveau ses systèmes d'information, recruter massivement, former, motiver, gérer et retenir les collaborateurs clés. L'incapacité pour l'équipe de direction à gérer efficacement la croissance aurait un effet négatif important sur le chiffre d'affaires, le résultat et la situation financière de la société.

4.1.3 Risques liés aux personnes clés

Le succès de ITESOFT dépend de manière significative de quelques hommes/femmes clés. Le départ ou l'indisponibilité prolongée d'une de ces personnes pourrait être dommageable pour la société même si le Comité de Direction (voir 16.6) saurait pallier un tel cas de figure.

La société a mis en place un plan d'options de souscription et d'achat d'actions afin d'associer pleinement ses principaux salariés et dirigeants.

4.2 RISQUES LIES A LA TECHNOLOGIE

ITESOFT maîtrise des technologies innovantes souvent en avance sur la concurrence. Les dirigeants de la société n'ont pas connaissance de l'existence de techniques émergentes susceptibles de bouleverser cette situation.

Les progrès de la dématérialisation des supports papiers et la montée en puissance des autres techniques (EDI, formulaire électronique, Internet, ...) s'effectuent lentement et ITESOFT élargit son offre vers la capture des flux d'information y compris sous forme électronique.

Les prévisions sont essentiellement fondées sur des produits existants intégrant une technologie maîtrisée.

4.3 RISQUES JURIDIQUES

4.3.1 Propriété intellectuelle

Selon le Livre VII du Code de Propriété Intellectuelle, une marque enregistrée par l'INPI permet de disposer d'un droit de propriété sur ce signe; l'atteinte à celui-ci sous forme de reproduction ou d'imitation, y compris au moyen d'un dépôt postérieur, constitue une contrefaçon, qui peut donner lieu à des sanctions aussi bien civiles que pénales. Conformément au principe de spécialité, une marque est protégée pour les produits et services identiques ou similaires à ceux désignés dans le dépôt, dès lors qu'il existe un risque de confusion dans l'esprit du public. La marque fixe l'image de l'entreprise et la protège contre les usurpateurs en offrant à la Société un monopole d'exploitation et des moyens efficaces pour le défendre.

La marque ITESOFT est propriété de la Société et a été déposée pour la France en 1993 (renouvelée en 2003), l'Europe, les Etats-Unis et le Canada en 2000. Le logo a également fait l'objet d'un dépôt.
Les noms de produits ou de technologies et autre identifiants (ITESOFT.Freemind, Free Class, Free Process, FreePixelize,...) ont fait l'objet de dépôts au niveau national ou international au nom de la société ou de ses filiales.

ITESOFT s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc très important pour la société de s'assurer une protection juridique efficace.

Les codes source des logiciels conçus et développés par ITESOFT sont déposés auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

Les technologies ITESOFT de reconnaissance de caractères manuscrits sont protégées par les brevets au niveau français et international.

A ce jour, ITESOFT est titulaire des brevets suivants :
- Brevet déposé en 1995 « Procédé et système de reconnaissance de caractères manuscrits » protégeant la technologie permettant de remplacer les traditionnels documents pré-casés en encre inactinique colorée par des documents N&B sans dégrader les performances de lecture.
- Brevet déposé en 1996 « Système de reconnaissance de caractères manuscrits » protégeant la technologie permettant de réduire l'espace utilisé par les cases et les libellés sur les formulaires chargés sans dégrader les performances de lecture en permettant la superposition des informations du scripteur sur le libellé.
- Brevet déposé en 1999 « Technologie adaptative d'analyse automatique de documents » protégeant la technologie adaptative pour le repérage de données variables et pour l'identification de familles de documents permettant la prise en compte de la structure logique des documents.
- Brevet déposé en 2001 « Procédé et dispositif de lecture de documents ».
- Brevet déposé en 2005 « Dispositif et procédé d'interaction avec un utilisateur »

Ces brevets ont été déposés, délivrés ou sont en cours d'examen en France et/ou à l'étranger.

Enfin, la Société est titulaire de noms de domaine parmi lesquels ITESOFT.COM, ITESOFT.FR, ITESOFT.DE, ITESOFT.CO.UK, ITESOFT-UK.COM, ITESOFT.BIZ, ITESOFT.EU et ITSOFT.FR (afin d'éviter toute confusion).

4.3.2 Dépendances éventuelles

Partenariats
A ce jour, ITESOFT n'a pas signé de partenariat commercial ou technologique d'une importance telle, que la remise en cause de celui-ci soit susceptible d'affecter les perspectives de la société.

Actifs nécessaires à l'exploitation
A ce jour, ITESOFT possède tous les actifs nécessaires à son exploitation. Aucun de ces actifs ne fait l'objet d'une sûreté (nantissement) quelconque.

4.3.3 Assurances

ITESOFT a souscrit à ce jour diverses polices d'assurances couvrant principalement les risques suivants :

- Responsabilité civile professionnelle (dont la couverture peut atteindre jusqu'à 7,6 M€ en fonction de la nature des sinistres)
- Responsabilité civile mandataires sociaux
- Transport de marchandises
- Flotte automobile
- Risques industriels, incendies et autres risques associés (perte d'exploitation notamment, celle-ci couvrant l'équivalent d'un arrêt d'activité total des activités en France pendant au moins 4 mois environ).

L'entreprise est conseillée par un courtier spécialisé, afin d'avoir une politique de couverture adaptée à son activité.
Le montant total des primes payées en 2006 est de 85 k€ (contre 93 k€ en 2005).

4.4 RISQUES LIES A LA CONCURRENCE

4.4.1 Nouveaux entrants sur le marché

La principale barrière à l'entrée sur le marché est constituée par le niveau d'investissement (temps et argent) R&D qu'un nouvel intervenant qui souhaiterait ex-nihilo pénétrer ce marché devrait consentir.

A ce jour les plus grands éditeurs de logiciels (Microsoft, CA, Oracle, IBM, SAP...) ne s'intéressent pas à ces niches de marché qui requièrent des technologies sophistiquées. Ils privilégient plutôt les très grands marchés.

Cependant une évolution notable est intervenue fin 2005, le groupe EMC (leader mondial des solutions de stockage, 10 milliards de $ de chiffre d'affaires) ayant annoncé l'acquisition de Captiva Software, lui même leader américain et mondial sur le marché d'ITESOFT. Précédemment, Captiva Software avait lui même acquis en juin 2005 le numéro 2 sur le marché français, la société SWT (environ 7 M€ de chiffre d'affaires).

Ce mouvement indique que la concurrence pourrait s'accroître mais aussi se rationaliser au détriment des acteurs les plus fragiles et les moins structurés.

ITESOFT analyse et suit en permanence les mouvements stratégiques de ses concurrents. De plus, la cotation en bourse lui donne les moyens de faire de la croissance externe mais aussi de poursuivre ses efforts de R&D pour conserver son avance technologique.

Enfin, la baisse des prix est une évolution naturelle, qui se poursuit année après année. Au regard de cette évolution, l'innovation et la capacité à mettre œuvre des projets complexes sont des réponses que ITESOFT met en œuvre.

4.4.2 Concurrence du Logiciel Libre

Il n'existe pas aujourd'hui de Logiciels Libres sur les marchés d'ITESOFT et, en l'état actuel la société pense que le risque d'apparition d'un produit concurrent « freeware » est très faible, du fait du positionnement haut de gamme des logiciels ITESOFT.

En revanche ITESOFT considère l'émergence du Logiciel Libre, d'une manière générale, comme représentant un risque indirect de pression sur le prix des licences.

Dans le cas, peu probable pour l'instant, où de tels logiciels viendraient à apparaître à l'avenir, ils seraient susceptibles de remettre en cause le modèle économique actuel fondé sur la vente de licences, complétées par de la maintenance et des prestations. Le Logiciel Libre ferait disparaître la vente de licence et un nouveau modèle fondé exclusivement sur la maintenance et les services devrait être développé.

La société mène une veille afin d'anticiper de telles évolutions.

4.5 ACQUISITIONS FUTURES ET INTEGRATION DES ACQUISITIONS

La société n'exclut pas de procéder dans le futur à de nouvelles acquisitions de sociétés ou des prises de participation. Ces acquisitions pourraient entraîner une dilution de l'actionnariat actuel de la société, un recours à l'endettement financier, des pertes éventuelles ou bien encore la constitution de provisions liées à la nécessité de constater une dépréciation de la valeur des divers actifs issus de cette augmentation. Elles pourraient aussi avoir un impact négatif sur sa rentabilité et celle de ses actionnaires.

En outre, toute acquisition implique un certain nombre de risques liés notamment aux difficultés d'intégration des activités, technologies, produits et des équipes de la société rachetée.

4.6 RISQUES CLIENTS

Les principaux clients du groupe ITESOFT sont des grands comptes privés et des administrations. Le portefeuille clients compte plus de 500 références actives. Sur l'exercice 2006, environ 22 % du CA a été réalisé avec les 10 plus gros (le plus important a représenté environ 4 % du CA total).

La fourchette du délai moyen de règlement est de 75 à 85 jours. La contrepartie de ce délai assez long est la qualité des signatures.

Par ailleurs, la conclusion de chaque contrat client fait l'objet d'une procédure interne de validation particulièrement stricte.

4.7 RISQUES FOURNISSEURS

En tant qu'éditeur de logiciels, ITESOFT s'attache à conserver et protéger son savoir-faire et a rarement recours à la sous-traitance.

Concernant les ventes de matériels (qui ne concernent que du matériel standard, essentiellement des scanners), ITESOFT s'approvisionne auprès de grands acteurs du marché comme KODAK, FUJITSU, HEADWAY ou DICOM. Le délai moyen de règlement a été de l'ordre de 60 jours en 2006.

ITESOFT s'attache à ne créer aucun lien de dépendance absolue par rapport à un matériel acquis ou revendu ou par rapport à une technologie intégrée dans ses produits.

Chaque produit ou technologie d'origine externe est donc remplaçable dans des délais courts sans modifier de façon notable les caractéristiques techniques de la solution proposée par ITESOFT.

4.8 RISQUES DE MARCHE

Voir les comptes au 20.1.2.22 où sont détaillés les risques de change, taux, crédit, actions et couverture.

4.9 RISQUES ET CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

La société et ses filiales exercent des activités de recherche et de prestations intellectuelles qui n'ont pas d'impact direct sur les ressources naturelles et l'environnement.
Concernant la revente de matériel informatique (principalement des scanners) qui représentent une part marginale du chiffre d'affaires social, la société intervient uniquement en tant que revendeur. Le recyclage de ces matériels informatiques en fin de vie n'est pas de sa responsabilité.

4.10 PROCEDURES MISES EN PLACE POUR LE SUIVI DES RISQUES

Voir au 16.5 concernant les procédures mises en place pour assurer le suivi et la mesure de ces différents types de risques.

4.11 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Il n'y pas de fait exceptionnel ou litige significatif à mentionner.
A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de l'émetteur, son activité, son résultat, et le cas échéant sur son groupe.

CHAPITRE 5
INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

ITESOFT

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 330 265 323.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée initialement le 22 juin 1984 sous la forme d'une société à responsabilité limitée, et a été transformée, le 31 mai 1991, en société anonyme à conseil d'administration régie par le Code de Commerce et par le décret du 23 mars 1967.
La durée de vie de la société est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés le 23 Juillet 1984, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social et forme juridique

Adresse du siège social : Parc d'Andron, le Séquoia – 30470 Aimargues – France.
Tél : +33 (0)4.66.35.77.00
Fax : +33 (0)4.66.35.77.01
e-mail : finance@itesoft.com

Forme juridique : Société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le Code de Commerce et par le décret du 23 mars 1967.

5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur

La société a été créée en 1984 par son actuel Président.

ITESOFT oriente en 1989 ses activités de recherche vers le développement de technologies de reconnaissance de caractères dactylographiés (OCR) et manuscrits (ICR), en utilisant les technologies émergentes de réseaux de neurones.

Dès 1990, ITESOFT installe son premier logiciel destiné à la lecture automatique de formulaires FormScan.

ITESOFT vend ses produits et les prestations associées aux grands utilisateurs de documents papier, notamment les organismes sociaux, administrations, entreprises de VPC, banques et compagnies d'assurances.

En 1998, Philippe Lijour rejoint la société en tant que Directeur Général Opérations. ITESOFT est alors leader en France pour la lecture automatique de document, avec plus de 170 sites installés. ITESOFT enrichit son offre en proposant une solution intégrée de capture des flux d'information (XDataFlow).

En 1999, ITESOFT rachète et intègre l'activité Traitement Automatique de Documents de l'un de ses concurrents français, Matra Systèmes & Information, filiale du groupe Matra. Cette acquisition permet d'ajouter 30 nouveaux clients ainsi que des technologies nouvelles de reconnaissance de caractères et de mots cursifs.

Après un exercice 2000 qui voit son activité progresser de plus de 78 % à 11,3 millions d'euros, avec une rentabilité d'exploitation (résultat d'exploitation/chiffre d'affaires) de près de 20 %, ITESOFT fait son entrée le 8 février 2001 sur le Nouveau Marché d'EURONEXT Paris.

L'année 2001 est marquée par l'accélération du développement international avec l'acquisition de la société britannique HRH Business Technology (renommée ITESOFT UK Ltd). En septembre, ITESOFT lance ITESOFT.Invoice, premier logiciel français de traitement automatique des factures fournisseurs.

En 2002, ITESOFT s'implante en Allemagne, avec le rachat de FormsConsult Software GmbH (renommée ITESOFT Deutschland GmbH). En novembre, le groupe lance ITESOFT.FreeMind, solution logicielle qui vient entièrement remplacer l'ensemble de l'offre antérieure (X.DataFlow).

L'année 2003 est marquée par une dégradation de l'activité et des résultats, dans le contexte d'un marché informatique généralement très morose. En décembre, ITESOFT crée ITESOFT ALMAS SAS, filiale spécialisée dans le traitement des flux financiers, suite à la reprise du fonds de commerce et des actifs de la société Almas Ingénierie, qui était en redressement judiciaire.

ITESOFT retrouve la croissance en 2004, avec un chiffre d'affaires qui atteint 18,3 M€ (+44 % dont +32,3 % à périmètre et devise constants). En février 2004, la CNAM choisit ITESOFT comme fournisseur unique pour équiper 132 sites en lecture et traitement automatique de documents. Le module Balance for My SAP Business SuiteTM, lancé en septembre, vient enrichir l'offre produit pour l'automatisation du traitement des factures fournisseurs dans l'environnement SAP.

Début 2005, le Conseil d'Administration a décidé l'évolution de l'organisation de la direction générale du Groupe, en dissociant les fonctions de Président et de Directeur Général assurées jusqu'ici par Didier Charpentier. Ce changement permet à Didier Charpentier, qui conserve ses fonctions de Président, de se focaliser sur les axes de développement d'ITESOFT à moyen et long terme notamment en matière de technologies, de croissance externe et de développement international. Directeur Général délégué depuis 1998, Philippe Lijour devient Directeur Général. A ce titre, il a désormais la responsabilité de l'ensemble des opérations du Groupe ITESOFT. Au deuxième semestre, ITESOFT lance ITESOFT.Freemind for Business, solution métier dédiée à l'automatisation du traitement des courriers clients, puis ITESOFT.Share qui est une solution complète de gestion de contenu et de workflow.

En 2006 ITESOFT met en œuvre le Plan de développement ITESOFT 2008 qui vise à retrouver une croissance forte et rentable avec pour objectifs d'atteindre en 2008 30 M€ de chiffres d'affaires et 3 M€ de résultat opérationnel.
Concentrée sur sa stratégie, ITESOFT a engagé sur l'exercice l'essentiel des investissements induits par ce plan avec notamment le recrutement de 20 nouveaux collaborateurs, la progression des dépenses de R&D (19 % du CA) et le lancement de deux nouvelles solutions logicielles : ITESOFT.FreeMind for Orders et ITESOFT.FreeMind Enterprise.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Du fait de son activité, la société n'est pas amenée à réaliser des investissements matériels significatifs. Les principaux investissements correspondent aux croissances externes.

Investissements matériels :
Ils sont composés de matériels et logiciels informatiques, mobilier et agencements nécessaires au bon fonctionnement de la société. Le montant des investissements s'est élevé à 0,4 M€ en 2006, (contre 0,2 M€ les 2 années précédentes), entièrement autofinancés.

Acquisitions d'immobilisations financières :
En 2004, la société a crée une filiale à 100 % ITESOFT ALMAS, qu'elle a doté d'un capital social de 0,1 M€ (cette filiale a disparu juridiquement début 2006 suite à Transmission Universelle de Patrimoine au profit de ITESOFT SA).
En 2005, la société a réalisé une prise de participation chez W4, pour un montant de 0,3 M€.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Il n'y a pas d'élément significatif à signaler.

5.2.3 Principaux investissements futurs déjà décidés

Aucun élément significatif n'est à signaler.

5.2.4 La croissance externe, facteur d'accélération du déploiement international

La situation de la concurrence en Europe et aux Etats-Unis reste très atomisée ouvrant ainsi des possibilités intéressantes de croissance externe. Ces opportunités que ITESOFT recherche et privilégiera par rapport à la création de filiale, pourraient permettre d'accélérer la pénétration de certains pays (acquisition de portefeuille clients, de technologies nouvelles ou complémentaires, élargissement de l'offre produit, pénétration de nouveaux segments, etc. …).

Conformément à cette stratégie les opérations suivantes ont d'ores et déjà été réalisées :
- au Royaume-Uni, avec l'acquisition de la société HRH Business Technology (renommée ITESOFT UK) en août 2001,
- en Allemagne, avec l'acquisition de FormsConsult Software GmbH (renommée ITESOFT Deutschland) en septembre 2002,
- en France, avec le rachat du fonds de commerce, des actifs et la reprise de 13 salariés de Almas Ingénierie au travers de ITESOFT ALMAS en décembre 2003, qui a permis de renforcer l'expertise du groupe dans le traitement des flux financiers.

Pour 2007, ITESOFT sera attentif aux opportunités qui pourraient se présenter dans d'autres pays européens, ou le cas échéant compléter les implantations anglaise et allemande.

CHAPITRE 6
APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1 Opérations et principales activités

6.1.1.1 Une offre globale pour dématérialiser 100 % des flux et automatiser tous les processus

ITESOFT propose une offre de solutions logicielles complète et évolutive de dématérialisation, traitement automatique et gestion de tous les documents entrants dans l'entreprise : courriers, formulaires (bons de commande, bordereaux...), factures, règlements (chèques, traites...).

Le portail d'entrée ITESOFT.FreeMind Enterprise assure la capture et l'identification de tous les flux documentaires afin de les router vers les collaborateurs destinataires ou les solutions métiers de traitement automatique adaptées. Les documents sont stockés et consultables via ITESOFT.Share, solution GED et de Workflow totalement intégrées au Système d'Information de l'entreprise. Sa fonction Workflow permet leur circulation automatique entre les différents acteurs d'un processus.

La suite logicielle ITESOFT s'articule autour de trois lignes de produits complémentaires qui permettent de construire des solutions globales répondant à l'intégralité des projets de capture, traitement automatique, gestion et circulation électroniques des documents, quelles que soient les typologies de documents entrants. Toutes ces solutions étant éditées par ITESOFT, elles bénéficient d'une intégration transparente et privilégiée entre elles.

ITESOFT.FreeMind dédiée à la capture et au traitement automatique (identification, indexation et lecture) de documents. Sur le socle technologique ITESOFT.FreeMind, ITESOFT décline des solutions métier orientées vers certains secteurs d'activité ou documents.

ITESOFT.FreeMind Enterprise assure la fonction de tri du courrier entrant. La solution capture et identifie tous les flux entrants pour les distribuer vers les collaborateurs ou les solutions-métier destinataires.

Les solutions-métier ITESOFT.FreeMind for Business, ITESOFT.FreeMind for Invoices et ITESOFT.FreeMind for Orders, sont respectivement dédiées au traitement des flux business, au traitement des factures fournisseurs et au traitement des bons de commande BtoB. Elles bénéficient d'une intégration poussée avec les plus grands ERP du marché (SAP®, Oracle, PeopleSoft, SSA BaaN, JD Edwards, CODA, ...).

ITESOFT.Share dédiée à la Gestion Electronique de Documents (classement, stockage et archivage) et au Workflow (diffusion et circulation).

ITESOFT.iSpid dédiée au traitement automatique des moyens de paiement.

6.1.1.2 Des solutions au service de l'amélioration de l'efficacité et de la productivité et des entreprises

Ces outils puissants d'aide à la productivité offrent plusieurs avantages :

- l'identification et la lecture automatique de documents apportent une diminution des coûts des tâches répétitives et une amélioration de la fiabilité, notamment en ce qui concerne la saisie de masse de documents papier (ex : formulaires, chèques, bons de commandes, factures fournisseurs etc.),
- la gestion électronique des documents et des flux conduit à un allégement des traitements administratifs, à la réduction des délais, à la fluidification des processus,
- l'intégration avec le reste du système d'information de l'entreprise permet de réorienter les ressources vers des tâches productives et surtout d'améliorer la relation avec les clients ou les fournisseurs de l'entreprise.

Ces solutions peuvent naturellement s'intégrer au sein de systèmes plus globaux, également orientés vers la qualité de gestion et la rapidité, tels que :

- la gestion et l'organisation de l'entreprise (gestion intégrée, ERP, Supply Chain Management),
- la relation client (CRM) par la gestion des documents, du dossier client et par une connaissance personnalisée des clients dans les centres d'appels,
- le télétravail grâce à l'architecture distribuée,
- l'encaissement par la maîtrise du traitement du chèque et des documents associés,
- la gestion de la connaissance (Knowledge Management).

Ainsi, ITESOFT définit sa mission de la façon suivante : « Développer les technologies et solutions de capture, traitement et gestion des flux d'information qui offrent le meilleur niveau de productivité et de fiabilité ».

6.1.1.3 Positionnement de l'activité sur la chaîne de valeur

Positionnement de ITESOFT sur
la chaîne de valeur de la capture et de la gestion de l'information

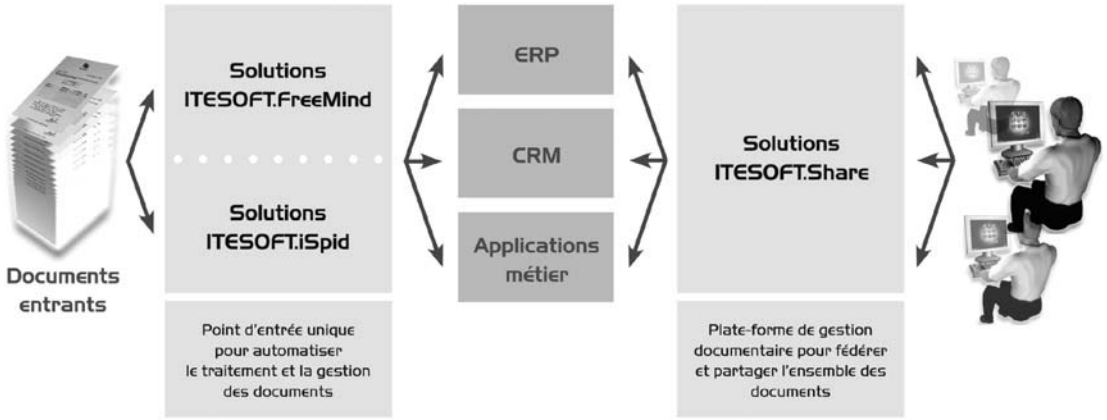

Par rapport aux autres éditeurs logiciels intervenant dans la gestion des informations (relation clients, logistique, connaissance, ...) ITESOFT se positionne sur la capture et le traitement des flux de données.

En amont de la chaîne, les logiciels de numérisation sont associés à des équipements de type scanner ou assimilés achetés généralement auprès des grands fabricants mondiaux (Kodak, Fujitsu, …). Les informations électroniques sont obtenues aux travers d'interfaces avec les applications concernées (mail, email, formulaire électronique, fax, EDI,...).

Tout au long de la chaîne de traitement, des interfaces avec le système d'information de l'entreprise (de type ERP ou autre) permettent d'échanger des données, de vérifier la cohérence des informations capturées et de déclencher des traitements. Les documents et données sont ensuite routées vers les destinataires idoines via des applications de Workflow et stockées dans des serveurs de gestion électronique de document (GED) ainsi que dans les applications de gestion de l'entreprise.

Ces outils permettent la mise en place de solutions avancées de travail dynamique (workflow) et de consultation en temps réel pouvant aller jusqu'au dossier électronique client, comme élément de la gestion de la relation client (CRM) ou dossier fournisseur électronique, comme facteur d'amélioration de la relation fournisseur.

6.1.1.4 Bénéfices clients

Les technologies de pointe utilisées pour le traitement de l'information, l'automatisation de tous les processus manuels, ainsi que l'architecture technique redondante et sécurisée apportent au client des bénéfices économiques et financiers directs qui contribuent à l'obtention d'un ROI (retour sur investissement) particulièrement court (12 mois en moyenne). Au delà, elles contribuent à l'amélioration des processus organisationnels et aux stratégies d'amélioration de la relation client et de la relation fournisseur.

Bénéfices pour l'entreprise
(Automatisation dossiers clients, bons de commande, chèques, factures fournisseurs, ...)

	Economiques	Organisationnels	Financiers	Techniques
	• Réduction des coûts de traitement des documents • Réduction des délais de traitement des documents • Gains de productivité et libération de ressources pour des fonctions à valeur ajoutée • Amélioration de la qualité et la fiabilité de l'information obtenue et réduction du coût de la non qualité	• Accroissement de la capacité de production • Industrialisation des process et amélioration de l'efficacité de l'entreprise • Evolution vers un pilotage et un contrôle de gestion temps réel de l'entreprise grâce à la réduction du cycle de traitement des factures fournisseurs et d'encaissement des règlements • Accès instantané et permanent à toutes les informations clients et fournisseurs sous forme numérique • Amélioration de la réactivité	• Réduction du délai de remise en banque et amélioration de la trésorerie • Amélioration de la prise d'escompte via la réduction du délai de traitement des factures • Réduction du cycle de facturation grâce à l'enregistrement optimisé des commandes	• Intégration automatique au système d'information et aux nouveaux vecteurs de productivité et d'amélioration de la relation client (ERP, CRM, KM, ...) • Sécurisation de la production • Traçabilité parfaite des documents
	=> Retour sur Investissement rapide	=> Processus optimisés et industrialisés	=> Augmentation des profits financiers	=> Sécurité des processus
Bénéfices pour ses clients	=> Amélioration du service client grâce à la réduction du temps de traitement des dossiers, à l'accessibilité temps réel à l'historique des échanges, à l'amélioration de la fiabilité des données			
Bénéfices pour ses fournisseurs	=> Amélioration de la relation fournisseurs grâce à la réduction des litiges, au meilleur respect des conditions de règlement			

6.1.1.5 Des références prestigieuses

ITESOFT.FreeMind ainsi que les autres produits logiciels ITESOFT peuvent traiter plusieurs centaines de milliers de documents par jour. Ils s'adressent de fait à des grands utilisateurs, publics ou privés, en France comme à l'international.

Le portefeuille clients du groupe ITESOFT compte plus de 600 références touchant divers secteurs d'activité tels que :

Secteur	Références
Administrations locales et nationales et services publics	ADMR Manche et Vendée (FR), AP-HP (FR), Caisse de Compensation (CH), CETAF (INSERM) (FR), CIPCA (Chambre Agricole de l'Allier) (FR), Conseils Généraux (11 Départements, FR), Direction Générale des Douanes (5 sites, FR), ESPPA Mod Lisa (UK), État de Vaud (CH), Fondation d'Aguesseau (FR), La Poste du Maroc (MA), Lancashire Teaching Hospital (UK), Mairie de Boulogne (FR), Maison de la Gendarmerie (FR), Metropolitan Police (UK), Ministère de l'Economie et des Finances (FR) Office des Emissions de Timbres Poste de Monaco (Monaco), ONIC (FR), ONVA (BE), People Pay and Pensions Agency (UK), Préfecture de Police (FR), Préfectures de Seine Saint-Denis et des Yvelines (FR), Service Interacadémique des Examens et des Concours SIEC (FR), SNCF (34 sites, FR), Thurrock Council (UK), Tribunal de Police (FR), Université de Liège (BE), Université du Havre (FR) ...
Assurances, retraite et fonds de pension	Assura (CH), AXA (FR), B2V (FR), Card Protection CPP (UK), CAVIMAC (FR), CMCAS Comité de Coordination National (FR) CNRA (MA) CPM Banque de France (FR), CRPCEN (FR), GIE Gerap (FR), GMF (FR), GMF Vie (FR), Gras Savoye (FR), Groupe D&O (FR), Groupe FMP (FR), Groupe Mederic (FR), IMA Inter Mutuelles Assistance (FR), MACSF (FR), MAE Mutuelle des Affaires Étrangères (FR), Marsh (FR), Mercer (FR), MFP Mutualité de la Fonction Publique (FR) MGEN (FR), MGP Mutuelle Générale de la Police (FR), MMI Mutuelle du Ministère de l'Intérieur (FR), MNH Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des Personnels de Santé (FR), Mutaris Informatique (FR), Mutuelle Bleue (FR), Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris (FR), Parnasse MAIF (FR), SIACI (FR), Smeno (FR), Smerep (FR), SMI (FR), SMIP MACIF (FR), SSM Pas de Calais (FR), SOGAREP (FR), Supra (CH), Suravenir (FR), UGIPS Gestion (FR) ...
Banques et Organismes Financiers	ABN AMRO (FR), Bank Polska Kasa Opieki (FR), Banque AGF (FR), Banque Cortal Consors (FR), Banque Lazard (FR), BBVA (ES), BNP Paribas Securities Services (FR, LU, UK), BRED (FR), Caisses Régionales du Crédit Agricole du Nord-Est & de la Picardie (FR), Cetelem (FR), Cofidis, Cofidis International (FR), Commerzbank (FR), Cooperative Bank Amdahl (UK), Deutsche Bank Bauspar (DE), Finaref (FR), HBOS Plc (UK), Hoares Bank (UK), ING Bank (FR), ING Direct (FR), ING Lease UK (UK), Ionis (FR), La Compagnie Financière de Rothschild (FR), La Poste (CTO Limoges, SISF Gradignan, FR), LCL (FR), Lloyds TSB Stockbrockers (UK), Office d'Assurances Aériennes G. de Cugnac OAAGC (FR), Renault Financial Services (UK), Schroders (UK), Société Générale (SGIB Londres, New York, Paris - SBAN, FR), Westdeutsche Landesbank (FR) ...
Distribution, vente directe, vente à distance	Groupe 3 Suisses International (3 Suisses, La Blanche Porte...) (Europe), Aterno (FR), Basler (FR), Boulanger (FR), Brake (FR, UK), Bünting (DE), Cadbury (FR), CAMIF (FR), Ciffréo Bona (FR), Desmazières (FR), Easby Electronics (UK), ECF (FR), Euromaster (FR), Forum Diffusion (FR), Gardena AG (DE), House of Fraser (UK), Kiabi (FR), Kleeneze (UK), Lexel (FR), Lyreco (18 countries/pays), Picard Surgelés (FR), Quelle (FR), La Redoute (FR), SAMSE/La Boîte à Outils (FR), Synphonat (FR), Système U (FR), Top Office (FR) Toys'R'Us (UK), Tupperware (Europe), WMF (DE), Yves Rocher (FR) ...
Industrie	AAH Pharmaceuticals (UK), Aesculap (DE), Alcan (FR), Apollinaris (DE), B. Braun (DE), Blanco (DE), Bombardier Transport (FR), BSN Medical (DE), Edding (DE), Electrolux Home Products / AEG (DE), FENWICK-Linde (FR), Groupe PSA Peugeot Citroën Succursale Véhicules d'Occasion SVO (FR), Harry-Brot (DE), Laboratoires Cerba (FR), Marie (Groupe Uniq, FR), Orangina (FR), Pfizer (FR), Schneider Automation (FR), Tereos (FR), VINCI Construction Grands Projets (FR), Volvo Cars (UK) ...
Sécurité Sociale	CAF (74 sites, FR), CMAF (FR), CNMSS (FR), CPAM (132 sites, FR) ...
Services	Air France (FR), ANFA (FR), Arepos Vacances (FR), Arvato Services (Canal+) (FR), Atip (FR), Azureva (FR), BBC Worldwide (UK), Belgacom (BE), Bible and Gospel Trust (UK), Caisse des Congés Spectacles (FR), Capgemini (FR), Cap Informatique (FR), Carlson WagonLit travel (Europe), CCPB Région Parisienne, Côte d'Azur Corse, Grand Ouest et Seine et Marne (FR), Cegos (FR), Center Parcs (FR), CER Informatique (FR), Chèque Déjeuner (FR), CNETP (FR), Coopagri Bretagne (FR), Crest Nicholson (UK), Croix Rouge Française des Peupliers (FR), CRT Centre de Recouvrement des Titres Restaurant (FR), Debitel (DE), Doc'Archives (MA), Dynapost (Cofidis, ING Direct, Service National des Timbres Postes de la Poste, SNCF, Transfac) (FR), Elyo (FR), Endel (FR), Euro-Tvs (FR), Experian (FR), FAFSEA (FR), Fédération Internationale de Football Association FIFA (CH), FNTP (FR), ICSB (FR), Initial BTB (FR), INVAC (FR), ISS Logistique et Production (Mercer) (FR), Jardin d'Acclimatation (FR), Jawaby Oil Services (UK), Jouve (FR), Ladbrokes (UK), Law Society (UK), Les Campéoles (FR), London Ambulance Service (UK), Luminar Leisure (UK), Mailing Express (FR), Mondadori France (FR), Naville (CH), OPAC de l'Oise (FR), Opievoy (FR), Orange (FR), Ouest Energie (FR), RAC Motoring Services (UK), RBi (FR), SACEM (FR), Safig (MMA) (FR), SAS Institute (FR), Sata (FR), SDV Logistique Internationale (FR), Seditel (FR), Segex (FR), SGS Institut Fresenius (DE), Siemens Communications (UK), Sixt (DE), Socprest (France Loisirs) (FR), Sodexho (FR), Sogec Gestion (FR), Sotep (FR), Surrey European Management School SEMS (UK), TdF (FR), TAN/VOSA (UK), Tessi et Tessi Encaissements (FR), Tigre (FR), Tourisme et Culture (FR), UNIPE (FR), Urgence Informatique Europe (FR), Voyages Loisirs (FR), VTF (FR), Wasteels (FR) ...

6.1.1.6 Exemples d'applications

CNAM-TS

Organisme de tutelle des 132 caisses primaires d'assurance maladie en France la CNAM-TS doit faire face à des impératifs de réforme en profondeur. D'une part, la loi de finances 2004 prévoit 60 M€ d'économie en fonctionnement ; d'autre part, les enjeux majeurs de l'assurance maladie s'expriment clairement en 4 mots « Service », « Régulation », « Qualité », « Efficience ».

Le volume de documents traités est très important : 1 million de feuilles de soins chaque jour et une multitude de documents papier en règle générale (courriers, ordonnances, déclarations accident du travail, factures, ….).

Contexte du projet SYNERGIE :
- En 2003, toutes les CPAM sont déjà équipées de 5 solutions de LAD différentes
- LA CNAM-TS fait un constat évident de gains de productivité et d'efficacité pour toutes les caisses utilisatrices et constatent la réelle complémentarité des technologies LAD avec les échanges électroniques SESAME VITALE

Objectifs du projet SYNERGIE
- 1 - Homogénéiser et normaliser
  - L'objectif d'homogénéisation de la LAD consiste à retenir LA meilleure solution, parmi les solutions existantes dans les CPAM, pour faire bénéficier l'ensemble des caisses du meilleur niveau de performance constaté
  - Par ailleurs, l'homogénéisation permettra de simplifier la gestion des systèmes informatiques

- 2 - Bénéficier du meilleur niveau d'efficacité constaté
  - Les performances du système de LAD retenu ont un impact fort sur la capacité des CPAM à garantir aux assurés des délais de remboursement plus rapides, à réduire les coûts de traitement, de circulation et d'archivage

La CNAM-TS mène un Appel d'Offres Européen publié en Juillet 2003. Les critères de choix reposent sur :
- Performances techniques
  - Capacité à apporter le meilleur niveau de réponse à la problématique actuelle
  - Capacité à apporter des réponses technologiques et fonctionnelles pertinentes à la problématique du futur
    - Capture, tri et indexation automatique
    - Traiter des documents hétérogènes (ordonnances, factures, courriers,…)

- Critères qualitatifs
  - Qualité des services associés
  - Niveau de satisfaction des caisses déjà utilisatrices
  - Pérennité du partenaire

- Rapport performances/prix

Le marché est notifié en février 2004, ITESOFT devient le fournisseur de solutions de traitement automatique de documents de toutes les CPAM pour traiter plus de 250 millions de feuilles de soins par an. Le projet SYNERGIE est le plus gros projet de Lecture Automatique de Documents jamais mené à ce jour par ITESOFT.

Une réponse claire aux enjeux de la CNAM :
- « Service » : l'automatisation permet de réduire et maitriser les délais de traitement, améliorant ainsi le niveau de service aux assurés
- « Régulation » : l'optimisation des process, la numérisation systématique des documents, le suivi des documents images permet d'optimiser la traçabilité des documents
- « Qualité » : les processus de contrôle automatique intégrés améliore la qualité des données saisies
- « Efficience » : l'industrialisation du processus de lecture automatique des feuilles de soins rationalise et normalise les processus, accroît la productivité et optimise la réactivité

SIXT AG, leader allemand de la location de véhicules, a choisi ITESOFT.FreeMind Enterprise pour mettre en oeuvre son projet de dématérialisation du service courrier. L'ensemble du courrier entrant, soit 50 000 documents en moyenne par mois, manuscrits ou dactylographiés, est dématérialisé dès son arrivée au sein de l'entreprise : la solution capture chacune des pièces pour en extraire les informations pertinentes et les transfert vers les destinataires et/ou les systèmes informatiques adéquats (système de workflow, de comptabilité ou d'archivage), en respectant les obligations réglementaires.

Les bénéfices observés sont nombreux : traitement des documents au jour de la réception, amélioration du process de traitement des factures, augmentation de la qualité des données, réduction des erreurs et des coûts de traitement. La solution est destinée à être déployée dans tous les back offices et centres d'appels, ainsi que dans tous les points de vente distants (location et réparation) et filiales.

Capgemini France s'est engagé, dès 2004, dans un programme d'amélioration de ses pratiques. La modernisation du processus de comptabilité fournisseur est l'une des priorités de ce chantier avec pour objectifs d'industrialiser le traitement des factures, de réduire le cycles de traitement et les coûts de fonctionnement. Le programme s'appuie sur un dispositif intégré comprenant un Centre de Services Partagés (CSP) à Saint-Priest et un centre de Business Process Outsourcing (BPO) à Cracovie.

Avant de retenir ITESOFT, Capgemini France a effectué un recensement des outils et solutions technologiques, capables de s'interfacer avec les systèmes d'informations du Groupe et qui contribueraient à l'atteinte des objectifs du projet. Ce sont les solutions ITESOFT.FreeMind for Invoices pour la lecture automatique des factures et ITESOFT.Share pour la circulation électronique des factures qui ont été retenues.

Le projet a été réalisé en moins de six mois et 100 % des factures fournisseurs de Capgemini France sont dématérialisées et circulent entre les différents sites jusqu'à obtention de leur bon à payer électronique. Concrètement, les factures sont numérisées à Saint-Priest, imputées et validées par plusieurs centaines de correspondants (managers, acheteurs, chefs de projet, contrôleurs de gestion,…) répartis sur les 25 sites de Capgemini en France et finalement enregistrées en Pologne.

Les objectifs de gains de productivité ont été atteints et les délais de traitement des factures ont été divisés par 2. En période de clôture, ces outils apportent beaucoup de confort et de fiabilité : une même facture peut être enregistrée et validée en quelques heures, en s'affranchissant des contraintes de distance et d'un nombre importants d'utilisateurs. En complément de la rapidité de traitement, l'avantage réside dans le pilotage du processus : à chaque instant, la direction financière du groupe peut connaître l'état exact de traitement de chacune de ses factures.

6.1.2 Nouveaux produits lancés sur le marché

En 2006, ITESOFT a lancé les nouveaux produits suivants :

- **ITESOFT.FreeMind for Orders** solution de lecture automatique des bons de commande BtoB à structure variable
- **ITESOFT.FreeMind Enterprise** est un portail de tri, capture et distribution automatique des documents destiné à la dématérialisation des salles courriers. La solution capture et identifie tous les flux entrants pour les distribuer vers les collaborateurs ou les solutions-métier destinataires.

6.2 PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1 Ventilation des revenus par type d'activité

Le modèle économique de la société est fondé d'abord sur la vente de licences mais inclut également une part significative de services associés.

En effet, en tant qu'éditeur de logiciels, ITESOFT privilégie un modèle de croissance fondé sur les ventes de licences mais se doit d'offrir à ses clients des prestations à valeur ajoutée. Celles-ci sont donc vendues comme un accompagnement nécessaire à l'installation des produits.

6.2.1.1 La vente de licences

Principale source de revenus, la vente de licences est soumise à une tarification basée sur le nombre de postes installés et les volumes traités pour chacune des grandes fonctions (acquisition, lecture automatique, correction manuelle, ...).

6.2.1.2 Les services associés

Les prestations

Fournies afin d'accompagner la vente de licences, les prestations sont facturées au jour/homme dont le nombre est fonction des besoins liés à la complexité du projet du client.
Elles peuvent couvrir de nombreux domaines tels que la rédaction du cahier des charges, le paramétrage du produit, les développements spécifiques d'intégration, l'installation du système, la formation des utilisateurs et responsables d'exploitation, l'assistance au démarrage, l'audit de performances, ... A ces prestations se rajoutent des journées pour la gestion du projet ainsi que pour l'assurance qualité.

La maintenance

Des contrats de maintenance annuels sont proposés aux clients. Ils ouvrent l'accès à la hotline, la télémaintenance, les corrections d'anomalies, ainsi que d'autres prestations optionnelles (installation de nouvelles versions majeures, interventions sur site, maintenance préventive,...).

A ce jour, la quasi totalité des clients de ITESOFT ont souscrit ces contrats et les renouvellent régulièrement (taux de renouvellement supérieur à 85 % en 2006) contribuant ainsi au développement d'un chiffre d'affaires récurrent.

Les ventes de matériels dédiés

Afin de proposer des solutions clef en main, ITESOFT intègre le cas échéant dans son offre, une part de négoce de matériels de type scanners.

6.2.1.3 Ventilation des revenus par type d'activité

	2003 (M€)		2004 (M€)		2005 (M€)	
Licences	4,8	26 %	3,8	23 %	4,5	27 %
Maintenance	4,8	26 %	5,2	31 %	5,7	35 %
Prestations	6,1	34 %	5,8	34 %	5,4	33 %
Négoce matériels	2,6	14 %	2,0	12 %	0,9	5 %
Total	**18,3**	**100 %**	**16,8**	**100 %**	**16,5**	**100 %**

6.2.2 Ventilation des revenus par marché géographique

Voir les comptes (informations par segment géographique) au 20.1.2.24.

6.3 MARCHE ET CONCURRENCE

6.3.1 Le marché de la capture des flux d'information en Europe

6.3.1.1 Structure et taille du marché

Le marché de la « Gestion de Contenu d'Entreprise » (ECM ou Content Management) couvre les aspects création, acquisition, mise à disposition et gestion de l'information dans l'entreprise. Selon l'APROGED (Association des Professionnels de la Gestion Electronique de Documents) la gestion de contenu est la « colle » entre les applications orientées vers l'environnement extérieur à l'entreprise (application front end : gestion de la relation client, vente automatisée…) et celles qui sont internes à l'entreprise (application back-end : progiciel de gestion intégrée, etc.).

A l'intérieur de ce marché du Content Management, se situe le sous-marché de la Capture de Documents (Document Capture), lui même segmenté de la façon suivante (étude Strategy Partners, Document Capture 2004-2008) :

- Capture for Archiving : capture d'images pour affichage et archivage,
- IDR for Data Processing (Intelligent Document Recognition) : capture semi ou non structurée de contenu,
- Templated Form Processing : reconnaissance et traitement de formulaires par modèles,
- Imaging for Text Collection : capture de documents pour extraction de pages de texte,
- Input to a Business Process : capture de documents pour des applications professionnelles dédiées,
- Capture Component Toolkits : composants de capture à intégrer.

L'ensemble de ce sous-marché Document Capture est évalué pour l'Europe par Strategy Partners à 317 M€ en 2004, se répartissant comme suit :

Marché du Document Capture en 2004 (par segment)

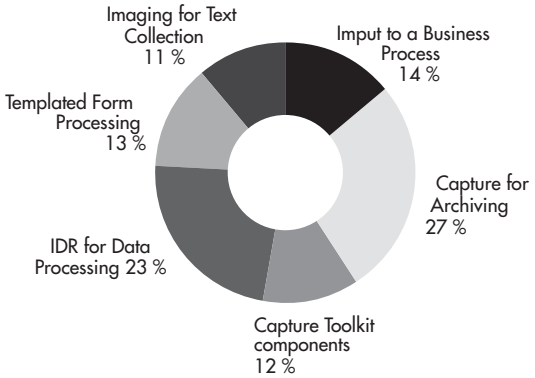

Source : Strategy Partners

ITESOFT se positionne tout particulièrement sur les segments IDR for Data Processing, Templated Form Processing, et Input to a Business Process.

Le marché est structurellement porteur du faits des principaux facteurs de croissance suivants :

- Progrès continus des technologies de reconnaissance de caractères (OCR, ICR) dont le niveau de fiabilité et le rapport performances-prix, incitent de plus en plus de grands utilisateurs à s'équiper en systèmes de lecture automatique en remplacement de la saisie manuelle traditionnelle,
- Progrès des technologies adaptatives de reconnaissance de documents (IDR), qui suscitent de nouveaux domaines d'applications (par exemple auto-classification), pour des documents de moins en moins structurés (factures, courriers libres etc.),

- Fort développement des flux électroniques, en complément des flux papiers, dans le contexte de la montée en puissance progressive du commerce électronique et des échanges de données informatisés (EDI). Les logiciels de capture de données deviennent de plus en plus hybrides en termes de sources de flux traités,
- Intégration croissante avec des logiciels applicatifs opérationnels pour lesquels il existe une forte demande (systèmes de gestion de la relation client (GRC ou CRM selon la terminologie anglaise), centres d'appels, ou progiciels de gestion intégrée (PGI ou ERP selon la terminologie anglaise).

6.3.1.2 Prévisions de croissance du marché

ITESOFT estime que le marché est structurellement porteur à moyen terme pour les raisons mises en évidence ci-dessus.

Selon la société Strategy Partners, la croissance annuelle moyenne du marché européen devrait s'établir à +6,9 % de 2003 à 2008.

6.3.1.3 Analyse de la demande par pays

La demande est assez concentrée sur les principaux marchés européens :

Analyse de la demande par pays en 2004

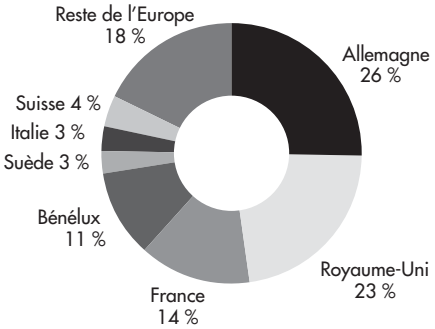

Source : Strategy Partners

ITESOFT est implanté directement dans les trois principaux marchés (Allemagne, Royaume-Uni, France) et représenté par des partenaires en Benelux, Suisse et Espagne. Cette organisation permet de couvrir 80 % du marché européen.

6.3.2 Saisonnalité de l'activité

Les chiffres d'affaires trimestriels 2005 et 2006 ont été les suivants (en millions d'euros) :

	2005	part du CA annuel	2006	part du CA annuel
CA du premier trimestre	4,55	27,1 %	3,29	20,0 %
CA du second trimestre	4,07	24,3 %	4,04	24,5 %
CA du troisième trimestre	3,47	20,7 %	3,84	23,3 %
CA du quatrième trimestre	4,70	27,9 %	5,31	32,2 %
CA annuel	16,78	100 %	16,48	100 %

La société constate traditionnellement une part plus élevée de son activité annuelle sur le dernier trimestre, conformément à ce qui est habituel dans le secteur du logiciel. Il est à noter que le premier trimestre 2005 est atypique, du fait de ventes élevées de matériel, alors que traditionnellement le premier trimestre est à l'inverse le plus faible de l'année.

6.3.3 Structure de la concurrence

ITESOFT bénéficie d'une position de leadership sur le marché français, avec une part de marché estimée à 30 % en 2000 par Strategy Partners avec une définition très large du marché. En se limitant plus strictement au marché des grands utilisateurs, ITESOFT estime sa part de marché actuelle autour de 50 %. Sur le plan européen cependant, la part de marché globale d'ITESOFT est estimée à environ 5 %.

6.3.4 Principaux concurrents directs sur le marché européen

Readsoft, société suédoise cotée à la Bourse de Stockholm, est un acteur majeur en Europe de la capture de données. Forte d'une implantation à l'international, cette société a réalisé 460 MSEK de CA en 2006, en hausse de 14,7 % (soit 49,5 M€ au taux de change du 28/02/07).

Top Image Systems (TIS), société israélienne cotée au Nasdaq, a réalisé 20,2 M$ de CA en 2006 contre 16,8 M$ en 2005. Tout comme Readsoft, TIS bénéficie d'une présence internationale.

Captiva, cotée au NASDAQ réalise une majorité de son CA aux Etats-Unis mais est également présente à l'international. Captiva a réalisé un chiffre d'affaires de 68 M$ en 2004. Fin 2005, le groupe EMC (leader mondial des solutions de stockage, 10 milliards de $ de chiffre d'affaires) a annoncé l'acquisition de Captiva. En juin 2005, Captiva avait lui même acquis le numéro 2 sur le marché français, la société SWT (environ 7 M€ de chiffre d'affaires).

Dicom est un groupe qui a une présence mondiale et qui est coté à la bourse de Londres. Il intervient dans le négoce de matériel électronique (dont les scanners) et l'édition de logiciels. Le groupe a réalisé lors de son dernier exercice (clôturé au 30/06/06) un chiffre d'affaires de 209 M£, en croissance de 16 %. Sa division ICC (Information Capture and Communications) a réalisé 160 M£ de chiffres d'affaires et inclut, entre autres, la filiale Kofax. **Kofax** est une société américaine qui édite des logiciels de capture, fortement présente aux Etats-Unis et également distribuée en Europe au travers des filiales de Dicom.

CHAPITRE 7
ORGANIGRAMME

7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE ET ORGANISATION DU GROUPE

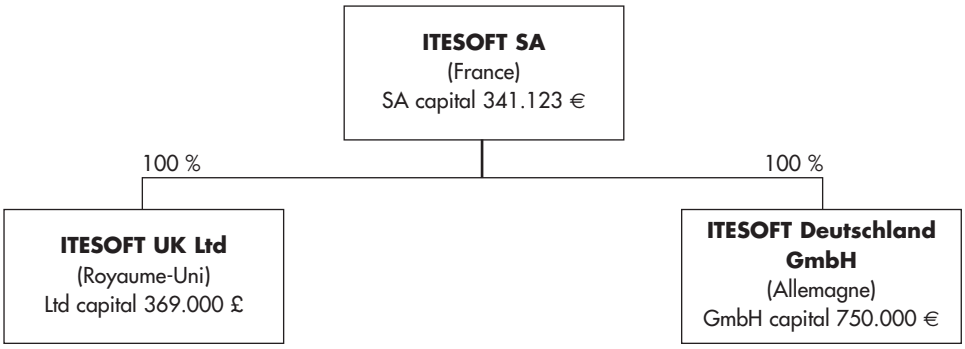

Chacune des sociétés exerce les activités du groupe sur une zone géographique définie en matière de ventes, marketing et support clients.

En plus d'exercer l'activité sur le territoire France et reste du monde hors Allemagne et Royaume-Uni, la maison mère (ITESOFT SA) réalise l'essentiel de la recherche & développement du groupe.

Les flux financiers au sein du groupe consistent en :
- des facturations de logiciels, maintenance et prestations correspondant à des projets clients, par la maison mère aux filiales,
- de façon ponctuelle, des facturations de prestations, matériels et charges externes réalisés ou achetés par une société pour le compte d'une autre, dans le cadre d'une optimisation des compétences et ressources du groupe,
- une optimisation du financement et de la gestion de trésorerie par des prêts ou comptes courants entre la maison mère et les filiales (cf. 19.1), sachant que la quasi totalité de la trésorerie du groupe est détenue par ITESOFT SA.

7.2 FILIALES IMPORTANTES

Voir les comptes au 20.1.2.20 et 20.1.2.24.

CHAPITRE 8
PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES

Du fait de l'activité de la société, il n'y a pas d'élément significatif à mentionner. La société est locataire de l'ensemble des locaux (bureaux) qu'elle exploite.

Le siège social de la société est installé à Aimargues (France 30470), entre Nîmes et Montpellier. La superficie louée (bureaux) est d'environ 1.400 m^2, à laquelle s'ajoute un immeuble mitoyen d'environ 400 m^2 destiné à être un espace de formation et de vie réservé aux salariés, ainsi qu'un parc.

Le groupe loue également des bureaux à Nanterre (France, 92), Farnham (Royaume-Uni) et Hambourg (Allemagne) pour des superficies respectives de l'ordre de 900, 220 et 240 m^2.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Voir le 4.9. Il n'y a pas d'élément significatif à mentionner.

CHAPITRE 9
EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 SITUATION FINANCIERE

9.1.1 Pendant l'exercice 2004

L'exercice 2004 a été marqué par une année de forte croissance portée par les performances commerciales de la France : le chiffre d'affaires consolidé d'ITESOFT s'établit à 18,3 M€ en progression de près de 44 % (+32,3 % à périmètre et taux de change constants).

La France a été au cœur de cette croissance avec un chiffre d'affaires de 13,6 M€ en progression de 67 % (+51 % à périmètre constant). Cette évolution très forte repose sur une dynamique commerciale soutenue tout au long de l'année qui s'illustre par la signature de près de 40 nouvelles références. La réussite du projet CNAM (avec un chiffre d'affaires de 2,8 M€) participe à cette performance.
Ce projet entièrement livré dans les délais (132 sites sur toute la France) renforce la reconnaissance d'ITESOFT auprès des grands donneurs d'ordre et conforte le potentiel de développement du Groupe auprès des administrations.

A l'international, l'évolution de l'activité est plus contrastée. Au Royaume-Uni, le repli de 15 % de l'activité a conduit à la mise en œuvre au second semestre d'une réorganisation commerciale et technique et à la nomination d'un nouveau Directeur Général. En Allemagne, la montée en régime de la filiale s'est poursuivie avec la signature de plusieurs références importantes (Fritz Schaefer, Roche, SIXT…) confortant les perspectives de développement sur ce marché.

L'évolution positive de l'activité se traduit par une forte amélioration des résultats : conformément aux objectifs, les résultats se sont redressés et la profitabilité est au rendez-vous sur le second semestre avec un résultat d'exploitation positif de 0,5 M€ et un résultat net avant survaleurs de 0,4 M€.

Sur l'ensemble de l'exercice, la France est bénéficiaire avec un résultat d'exploitation de 0,9 M€ (contre une perte de 0,2 M€ sur l'exercice 2003). Ce net redressement permet au Groupe d'afficher, malgré le coût de l'international, une réduction significative de ses pertes. Le résultat d'exploitation ressort proche de l'équilibre (-0,2 M€). Le résultat courant est positif à 0,02 M€ contre une perte de près de 0,9 M€ en 2003.

9.1.2 Pendant l'exercice 2005

Pour l'exercice 2005, ITESOFT réalise un chiffre d'affaires de 16,8 M€ contre 18,3 M€ sur la même période de 2004.
En France, le chiffre d'affaires est en repli de 7,6 %. Après un premier semestre en hausse de plus de 3 %, cette baisse est la conséquence d'une activité commerciale décevante sur les quatre derniers mois de l'exercice.
A l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 4,2 M€ contre 4,7 M€ en 2004. Au Royaume-Uni, la réduction réussie de la structure de charges a permis de réduire significativement le point mort. Sur le terrain commercial, en revanche, les mesures de relance n'ont pas donné de résultats à la hauteur des attentes. En Allemagne, avec un chiffre d'affaires en progression de 22 %, ITESOFT a poursuivi sa pénétration du marché.

Malgré cette évolution de l'activité, l'exercice 2005 a permis à ITESOFT de réaliser de nouvelles avancées avec :
- la signature de plus de 25 nouvelles références parmi lesquelles American Express, BNP Paribas 2S Luxembourg, 34 nouvelles Caisses d'Allocations Familiales, Euromaster, Orangina, Pfizer, PSA SVO…,
- le renforcement de la base installée avec un chiffre d'affaires maintenance (31 % du CA total) en progression de 8 %,

- l'accélération des lancements sur la fin de l'année : ITESOFT.FreeMind for Business (automatisation du traitement des courriers clients) en septembre et ITESOFT.Share (gestion de contenu et de workflow) en novembre.

En termes de résultats, l'exercice 2005 marque une étape encourageante dans le redressement des résultats. Le résultat opérationnel ressort positif à 0,1 M€ contre une perte de 0,2 M€ sur la même période de 2004.

Ce retour à la profitabilité repose sur :
- les résultats positifs enregistrés en France avec un résultat opérationnel de 0,7 M€,
- la réduction de plus de 40 % des pertes à l'international (-0,6 M€ contre -1,1 M€ en 2004).

Le résultat net affiche un bénéfice de 0,2 M€ contre une perte de 0,1 M€ en 2004.
La situation financière reste très solide avec une trésorerie nette de 7,4 M€ au 31 décembre.

9.1.3 Pendant l'exercice 2006

ITESOFT a réalisé un chiffre d'affaires de 16,5 M€ au 31 décembre 2006, en recul de 1,8 % par rapport à l'exercice 2005, avec une nette amélioration de l'activité entre les premier et deuxième semestres. Le Groupe a enregistré une croissance de 12,1 % au deuxième semestre après une baisse de près de 15 % sur le semestre précédent. En France (75 % du CA), l'activité s'est améliorée au fil des mois tandis que les filiales anglaise et allemande n'ont pas encore retrouvé le chemin de la croissance.

Le recul annuel du chiffre d'affaires est essentiellement imputable à la diminution du négoce matériel dont la part dans le chiffre d'affaires consolidé est passée de 12 % en 2005 à 5 % en 2006. Sur son cœur de métier (licences, maintenance et services) ITESOFT affiche un chiffre d'affaires en croissance de 5,7 % sur l'exercice 2006.

Conformément aux perspectives annoncées en début d'exercice, ITESOFT a généré une perte opérationnelle de 1 M€ au 31 décembre 2006.

Le rebond d'activité enregistré à partir du 3ème trimestre a permis d'améliorer significativement le résultat opérationnel entre les premier et deuxième semestres celui-ci passant de - 0,8 M€ au 30 juin 2006 à - 0,2 M€ sur le semestre suivant.

Ces résultats s'expliquent par la mise en place du Plan de développement ITESOFT 2008. Concentrée sur sa stratégie, ITESOFT a engagé sur l'exercice l'essentiel des investissements induits par ce plan avec notamment le recrutement de 20 nouveaux collaborateurs, la progression des dépenses de R&D (18 % du CA) et le lancement de deux nouvelles solutions logicielles.

Après produits financiers et impôt, le résultat net consolidé s'établit à – 0,6 M€.

L'offre produits d'ITESOFT a été complètement renouvelée et repose aujourd'hui sur une solution globale qui permet de répondre à 100 % des besoins des entreprises en matière de dématérialisation et de traitement automatique des documents entrants en entreprise. Innovants et synonymes de gains de productivité concrets pour les entreprises, les produits d'ITESOFT disposent d'un important potentiel de déploiement en France et à l'international.

Cette offre est portée par une Direction R&D réorganisée dont l'effectif atteint près de 40 collaborateurs et par une organisation en ordre de marche.

Portée par la dynamique initiée au 2ème semestre 2006, ITESOFT anticipe une nouvelle croissance à deux chiffres pour son premier trimestre 2007.

Avec de solides références sur son marché et une offre parfaitement adaptée aux besoins des entreprises, le Groupe se concentre sur le développement de ses ventes en portant une attention particulière à la relance de ses filiales allemande et anglaise.

Poursuivant son plan de développement, ITESOFT confirme les objectifs annoncés dans le cadre du Plan ITESOFT 2008, soit l'atteinte d'un chiffre d'affaires de 30 M€ et d'une marge opérationnelle de 10 % en 2008.

Par ailleurs, avec une situation financière solide - trésorerie (incluant les actifs financiers courants) nette de dettes proche de 7 M€ au 31 décembre 2006 - le Groupe mène une démarche active de recherche d'opportunités de croissance externe.

9.2 FACTEURS IMPORTANTS INFLUANT LE RESULTAT OPERATIONNEL

9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

La structure de coûts de la société est pour une large part constituée de coûts fixes. Le niveau des ventes est donc déterminant pour sa rentabilité. Parmi les ventes, le chiffre d'affaires de licences est celui ayant le plus fort impact dans la mesure où il s'agit du revenu générant le niveau de charges variables le plus faible.

9.2.2 Explication en cas de changements importants du chiffre d'affaires

Voir les commentaires au 9.1.

9.2.3 Stratégies ou facteurs extérieurs pouvant influer sensiblement les opérations

Il n'y a pas de commentaire particulier à ce titre.

CHAPITRE 10
TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 CAPITAUX DE L'EMETTEUR

ITESOFT assure son financement entièrement sur ses capitaux propres et dispose d'une trésorerie (incluant les actifs financiers courants) proche de 7 M€ au 31/12/06.

10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE

Voir les comptes au 20.1.1.3 (tableau des flux de trésorerie).

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

ITESOFT n'est pas endetté.
La trésorerie est détenue en euros. La stratégie de gestion de la trésorerie vise à obtenir une performance proche de l'EONIA.

10.4 RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Sans objet.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

ITESOFT assure son financement entièrement sur ses capitaux propres et dispose d'une trésorerie (incluant les actifs financiers courants) proche de 7 M€ au 31/12/06.

CHAPITRE 11
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 AXES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

ITESOFT s'est toujours attachée à développer une gamme logicielle conviviale, facilement intégrable à tout système et surtout recelant une dimension technologique propriétaire forte. Les points forts des développements de ITESOFT portent sur les axes suivants.

11.1.1 La reconnaissance presque parfaite des caractères

L'amélioration de la qualité de la lecture reste un objectif majeur des équipes de R&D afin d'accroître les gains de productivité et de pouvoir traiter efficacement des documents toujours plus complexes.

La segmentation des caractères manuscrits est également un autre axe primordial d'amélioration de la qualité de la lecture, en particulier pour les documents sans précasage ou mal remplis.

Enfin, ITESOFT s'attache à continuer à améliorer ses technologies de reconnaissance de mots cursifs en facilitant l'apprentissage de nouveaux vocabulaires et en élargissant la capacité de mots identifiés.

ITESOFT a intégré et fait évoluer la technologie initialement développée par Matra S&I pour la lecture des mots cursifs. Cette technologie reconnaît un mot entier, par opposition à la reconnaissance de caractères qui identifie chaque caractère indépendamment. Elle a été initialement appliquée à la reconnaissance des mots cursifs composant le montant littéral sur les chèques bancaires avec un vocabulaire limité de 30 mots environ.

Les travaux de recherche réalisés ont conduit à élargir la lecture des mots cursifs à d'autres vocabulaires, et à permettre la lecture d'un vocabulaire illimité trouvant ainsi des applications multiples dans la lecture et l'interprétation automatique des courriers.

Elle représente un avantage concurrentiel important et ouvre des voies nouvelles dans la lecture des documents.

Les technologies plus courantes de reconnaissance de caractères dactylographiés (OCR) sont quant à elles achetées auprès d'autres d'éditeurs.

11.1.2 La Technologie « Full Text » pour capturer des documents de plus en plus complexes

A l'instar de l'œil humain, elle utilise les caractéristiques graphiques naturelles (ex : cadre, trait, ...) et les labels et titres des champs (ex : montant total, ...) pour trouver et extraire le contenu des champs.

Les approches habituelles pour la lecture automatique de formulaires nécessitent un paramétrage qui définit les données à lire par les coordonnées (x,y) des zones à traiter. Un nouveau paramétrage s'impose donc à chaque variation du format du document.

Grâce à la technologie « Full Text », l'analyse et la segmentation de la page s'appuient sur des règles logiques indépendamment de la position physique précise par coordonnées (x,y) du champ.

Elle permet ainsi de ne définir qu'un seul modèle de document par famille de documents, et donc toutes les variations physiques d'une même description logique.

Fort d'une expertise importante dans ce domaine, ITESOFT a développé avec succès de nombreuses applications de cette technologie appelées aussi FreeForm. Par exemple, la Technologie « Full Text » est au coeur de la solution ITESOFT.FreeMind for Invoices qui permet de traiter les flux entrants de factures fournisseur et de lire automatiquement le contenu de chaque facture quel que soit le fournisseur.

Elle permet d'exploiter successivement de nouveaux segments de marché et de créer un avantage technologique nouveau, discriminant et durable.

Les travaux les plus récents de la Direction R&D d'ITESOFT ont élargi les possibilités de la Technologie « Full Text » aux documents manuscrits non contraints, tels les courriers libres dactylographiés et même les courriers libres manuscrits. Il est désormais possible de repérer des informations spécifiques (par exemple une référence, un code client, etc.) ou des mots clés au cœur du contenu d'une lettre manuscrite.

ITESOFT continuera à innover pour traiter automatiquement des documents de plus en plus complexes et de moins en moins structurés.

11.1.3 La classification et l'identification automatique de documents

Pour être en mesure de prendre en compte l'intégralité des documents entrants dans une chaîne de traitement automatique, ITESOFT a développé de nouvelles approches technologiques de classification et d'identification automatiques permettant de regrouper au sein de « familles » homogènes des documents de même forme ou de même nature, puis de les identifier (factures du fournisseur x, factures du fournisseurs y, … ; cartes d'identité ancien format, nouveau format, …).

Plusieurs approches technologiques parfaitement complémentaires sont combinables entre elles pour conduire à l'identification d'un document :

- la technologie déposée FreeClass® d'identification et de classification des documents par reconnaissance de formes,
- les technologies de recherche Full-Text de mots-clés ou de formats de données, qui offrent des possibilités d'applications très étendues tant sur des documents dactylographiés que manuscrits. Outre l'identification de la nature d'un document, cette approche technologique trouve des utilisations dans la détermination du sens des courriers.

11.1.4 La gestion de production pour le traitement des documents

Les processus manuels de traitement de documents sont parfois complexes, faisant intervenir un nombre important de personnes et de fonctions dans l'entreprise. Il est important que la mise en œuvre d'une plate-forme de traitement automatique de documents puisse reproduire fidèlement ces processus parfois sophistiqués, sans apporter de contraintes techniques sur l'organisation. De plus, cette plate-forme doit respecter des règles fortes de sécurité, d'intégrité et de traçabilité.

ITESOFT a développé des technologies qui permettent de gérer la circulation des documents, l'enchaînement des traitements, la supervision temps réel de la production et les accès à la plate-forme pour des volumes de documents importants et des débits élevés, comme un processus industriel.

Ces choix d'architecture et ce workflow de production permettent d'apporter une réponse pertinente à tout type de projet de traitement automatique de documents, quels que soient les volumes, l'hétérogénéité des documents, le niveau de décentralisation et la complexité des processus de traitement.

11.2 ORGANISATION ET MOYENS DE LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Compte-tenu de son activité, ITESOFT mène une politique très active de recherche et développement visant à l'entretien et aux développements fonctionnels et technologiques de sa gamme de logiciels.

Les performances des produits ITESOFT, tant en termes de productivité, que de fiabilité et de sécurité, ont été démontrées à l'occasion de plusieurs tests comparatifs. Ces résultats sont le fruit de plusieurs centaines d'années hommes d'investissements en R&D.

Afin d'acquérir ce leadership technologique, ITESOFT a consacré sur les dernières années des montants significatifs à la fonction R&D : 2,3 M€ en 2004 et 2005, et 3,0 M€ en 2006. ITESOFT souhaite ainsi continuer à accompagner ses clients dans leur recherche constante d'optimisation de leur efficacité et de leur productivité.

La Direction Recherche et Développement travaille en étroite collaboration avec plusieurs laboratoires de recherche français et internationaux pour constituer l'une des équipes R&D les plus importantes au plan mondial dans le domaine du traitement de documents.

ITESOFT a signé en 1998 un contrat de partenariat avec le LORIA (laboratoire de recherche universitaire INRIA Nancy) dans le cadre du développement et des applications de la Technologie Full Text. Un deuxième axe de recherche concernant la reconnaissance des mots cursifs et son application à la lecture des chèques a été lancé depuis 2000 et est aujourd'hui étendu aux courriers libres.

La veille technologique permanente ainsi que le suivi et la participation à des activités scientifiques (publication, colloques, congrès, groupes de recherche, ...) permettent à ITESOFT de toujours explorer et privilégier les solutions les plus innovantes. La mise en place de collaborations scientifiques de haut niveau au plan international constitue un des objectifs de l'équipe recherche et développement.

La Direction Recherche et Développement est structurée en départements.

Le Département Recherche & Technologies réalise les travaux de recherche fondamentale et appliquée sur les technologies de traitement des documents (reconnaissance de formes, OCR, ICR, écriture cursive, Technologie Full Text,...). Il développe aussi les prototypes de nouveaux produits.

Le Département Produits & Software Engineering assure l'évolution des produits existants selon les tendances du marché et l'expression des besoins des clients, en collaboration étroite avec les équipes marketing. Il étudie et développe les nouvelles architectures qui devront apporter toujours plus d'adaptabilité, d'ergonomie, de performances et de facilité de mise en œuvre (SOA, Web serveur, client léger, Java, ...).

Le Département Solutions assure le packaging et la configuration des produits destinés à un segment de marché. Il réalise le paramétrage et développe les interfaces et les modules liés à l'aspect métier du segment de marché ou du document auquel est dédiée la solution, en collaboration étroite avec les équipes marketing.
Il étudie et développe tout particulièrement les interfaces susceptibles d'apporter davantage de confort et de productivité aux utilisateurs, ainsi que celles permettant de faciliter la mise en œuvre par les équipes projets (installation, configuration). Il prend en compte les besoins propres aux différents pays et garantit le caractère international des solutions.

Le Département Industrialisation réalise les tests et le contrôle qualité.

Certains collaborateurs des équipes R&D interviennent aussi sur des missions d'avant vente technique pour réaliser des prototypes ou maquettes, optimiser des tests de performances et benchmarks, et pour assister les équipes commerciales.

Au 31 décembre 2006, les équipes de R&D du groupe comptent 34 collaborateurs ayant acquis un haut niveau de formation, répartis de la façon suivante :

Ingénieurs avec DEA ou doctorat	20 %
Ingénieurs grandes écoles ou assimilés	75 %
Autres	5 %

Cet effectif a été porté à 37 collaborateurs au 31 janvier 2007 et il est prévu qu'il atteigne une quarantaine dans le courant de l'année 2007.

CHAPITRE 12
INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

Il n'y a pas à ce jour d'élément significatif à signaler.

12.2 TENDANCES POUR L'EXERCICE EN COURS

Voir le 13.1.

CHAPITRE 13
PREVISIONS DE BENEFICE 2007

13.1 PREVISIONS 2007

ITESOFT ne communique pas de prévisions au titre de l'exercice 2007.

13.2 STRATEGIE ET PLAN DE DEVELOPPEMENT

Le conseil d'administration du 6 mars 2006 a décidé de mettre en place un plan de développement baptisé « ITESOFT 2008 » dont les objectifs sont de renouer durablement et significativement avec la croissance de la l'activité et la profitabilité.

La réussite du plan doit se traduire par l'atteinte en 2008 de l'objectif d'un chiffre d'affaires de 30 M€ pour un résultat opérationnel de 3 M€.

Le plan ITESOFT 2008 est fondé essentiellement sur le potentiel identifié dans les gisements importants de croissance existant sur notre activité actuelle.

A compter de 2006, et afin d'atteindre les objectifs 2008, le Groupe a mis en œuvre les actions suivantes :

- Stratégie produit : amélioration du time to market et remise à plat du process de développement des produits
Le Groupe veut continuer à accélérer la sortie de nouvelles solutions ainsi que des nouvelles versions majeures des produits existants. Dans le même temps, le process de développement produits a été remis à plat afin de rendre l'organisation plus efficace dans le time to market et la qualité des produits. Un nouveau directeur Recherche & Développement ayant une expérience chez l'un des leaders mondiaux de l'édition de logiciels a rejoint ITESOFT fin 2006.

- Stratégie internationale : focalisation sur la croissance des ventes en UK, en Allemagne, et accroissement de la couverture géographique européenne
Le Groupe est maintenant organisé en 4 zones géographiques (France, Allemagne, Royaume-Uni, Reste du Monde) dont l'objectif est focalisé sur la croissance des prises de commandes. De plus, le management a été renforcé avec le recrutement d'un directeur général pour l'Allemagne (mai 2006) et d'un directeur général pour le Royaume-Uni (mars 2007).
Le développement de la présence géographique du Groupe est également à l'étude.

- Stratégie commerciale : renforcement des moyens
Les effectifs Ventes et Marketing ont été accrus pour développer les nouveaux comptes tout autant que la base installée.

De ce fait, le Groupe a réalisé une vingtaine de recrutements en 2006, environ la moitié concernant la R&D, et un quart les Ventes & Marketing.

La vision du marché et des possibilités de développements sont les suivantes :

Aujourd'hui, il existe des gisements importants de croissance de notre activité actuelle
Des études externes et les chiffres rendus publics par nos grands concurrents montrent que :
- le marché est en croissance,
- il est générateur de profits,
- ITESOFT a aujourd'hui, en dehors de la France, une petite part de marché.

Il existe donc un fort potentiel à l'international par renforcement de la pénétration en Allemagne et Royaume-Uni et au travers d'un développement dans de nouveaux pays.

Il existe également un potentiel de croissance en élargissant notre offre, pour gagner de nouveaux marchés et vendre plus sur la base installée.

A l'avenir (horizon 3 à 5 ans), ITESOFT sera un acteur fort sur de nouveaux marchés.
Le marché de la capture continue de se développer, progresse vers la maturité et se consolide. C'est une évolution que d'autres marchés dans le domaine du logiciel ont connu dans le passé. Cela devrait se traduire, entre autres, par une ouverture de marchés nouveaux vers les PME au travers d'offres « light » et packagées.
On peut également s'attendre à des regroupements d'acteurs et l'apparition de leaders internationaux à forte capacité d'investissement. ITESOFT entend être l'un de ces pôles de regroupement.

De plus, les progrès de des technologies permettront aussi d'apporter des solutions efficaces avec un ROI court à des « business pains » clairement identifiées aujourd'hui.

Enfin, les travaux de R&D et évolutions des produits permettront aussi de répondre à la demande croissante concernant les échanges dématérialisés, et tout particulièrement les échanges non structurés pour lesquels ITESOFT dispose de technologies de classification et d'analyse très performantes.

CHAPITRE 14
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE

14.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE

14.1.1 Informations sur les membres des organes d'administration, de direction

Conseil d'Administration :

Fonction	Nom	Date de nomination	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat en cours
Président	Didier CHARPENTIER	31 mai 1991	15 mai 2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/07
Administrateur	Simone CHARPENTIER	31 mai 1991	15 mai 2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/07
Administrateur	Philippe LIJOUR	3 novembre 2000	15 mai 2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/07
Administrateur	Laurent MATRINGE	08 novembre 2005		AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/07

Laurent MATRINGE a été coopté par le conseil d'administration du 08/11/2005, en remplacement de Florence CHARPENTIER, démissionnaire.

Mandataires sociaux :
- Philippe LIJOUR : Directeur Général
- Jean-Marc PEDRENO : Directeur Général délégué

Adresse professionnelle : les membres du conseil d'administration et les directeurs généraux peuvent être contactés au siège social de la société.

Principales activités en dehors d'ITESOFT lorsqu'elles sont significatives :
- Simone CHARPENTIER : commerçante
- Laurent MATRINGE : Directeur Général pour la France de l'éditeur de logiciels BEA Systems

Existence de liens familiaux : Simone CHARPENTIER est la mère de Didier CHARPENTIER

Administrateur indépendant : Laurent MATRINGE
Les critères retenus pour qualifier un administrateur indépendant sont les suivants « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ». Le conseil a examiné la situation de chacun des administrateurs au regard de ces critères.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.
Le nombre d'actions minimal devant être détenues par un administrateur est de une.
Concernant le fonctionnement du conseil, voir le 16.5.

14.1.2 Informations détaillées sur l'expertise et l'expérience des dirigeants

- Administrateurs :

Didier CHARPENTIER - Fondateur et Président (49 ans)
Diplôme d'ingénieur INSA Lyon et titulaire d'un Master of Science de l'université Purdue University (USA), il rejoint l'Institut National de Recherches Spatiales du Brésil et travaille pendant 2 ans sur les logiciels de traitement et de compression d'images de satellites. En 1984, il fonde ITECA, qui deviendra ensuite ITESOFT. En 1995, il quitte le département « développement » qu'il dirigeait pour prendre la direction de la commercialisation. De 1998 à 2004, PDG d'ITESOFT, il exerce la Direction Générale Stratégique de l'entreprise. Depuis début 2005, il se focalise, en tant que Président, sur les axes de développement d'ITESOFT à moyen et long terme notamment en matière de technologies, de croissance externe et de développement international.

Simone CHARPENTIER - Administrateur (73 ans)
Simone CHARPENTIER fait partie des actionnaires fondateurs de la société. Elle est commerçante.

Laurent MATRINGE - Administrateur (49 ans)
Ingénieur diplômé de l'INSA Lyon et titulaire d'un MBA de l'EM Lyon, Laurent Matringe a plus de 20 ans d'expérience sur les marchés technologiques et dans l'édition de logiciels (OPEN TEXT, SYBASE, COMPUTERVISION,...). Depuis 2002, il occupe les fonctions de Directeur Général France de l'éditeur international BEA Systems (3.500 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 1,1 milliard de dollars). Il a rejoint le conseil d'administration d'ITESOFT fin 2005 en tant qu'administrateur indépendant.

- Mandataires sociaux :

Philippe LIJOUR - Directeur Général (49 ans)
Ingénieur diplômé de l'INSA Lyon et titulaire d'un MBA de l'EM Lyon, il rejoint en 1984 les équipes de ventes de ComputerVision, leader mondial de la CAO, et remporte de nombreux projets de grande envergure. En 1993, il est nommé Directeur Commercial et encadre des équipes de marketing, ventes et formation, soit plus de 100 personnes. En 1996, il prend la direction commerciale de SAS Institute pour définir les stratégies de ventes et restructurer les équipes. Il rejoint ITESOFT début 1998 pour assumer la Direction Générale Opérationnelle de l'entreprise qui couvre les ventes, le marketing, la communication et le support technique. Début 2005, il devient Directeur Général. A ce titre, il a la responsabilité de l'ensemble des opérations du Groupe ITESOFT.

Jean-Marc PEDRENO – Directeur Général délégué (41 ans)
Ingénieur SUPELEC Paris, il intègre ITESOFT en 1988 pour prendre en charge le développement des technologies de reconnaissance de caractères manuscrits et du produit FormScan. En 1990, il prend la direction technique de la division lecture automatique de documents. Il encadre les équipes de R&D dédiées au logiciel FormScan V2.0 et met en place l'équipe support technique. A partir de 1996, sa fonction de Directeur de la R&D le conduit piloter le développement des produits et des technologies nouvelles, gérer les projets stratégiques et superviser la démarche d'assurance qualité. En juillet 2006 il a rejoint ITESOFT UK pour prendre la direction des Professionnal Services pour le marché britannique.

14.1.3 Autres informations relatives aux dirigeants

14.1.3.1 Autres mandats exercés

- Didier CHARPENTIER : mandats au sein du groupe ITESOFT : Director (administrateur) ITESOFT UK Ltd
- Mandats en dehors du groupe ITESOFT : Président SASU CDML, Gérant SARL Rêve de Rose, Gérant SCI Andron Parc, Gérant SCI Andron Terrain, Gérant SCI Andron Batiment 1, membre du conseil de surveillance de NextVenture, Président du conseil de surveillance de Netia, Vice-Président du Conseil de Surveillance de W4, Administrateur de Sud Angels.
- Autres mandats exercés dans les 5 dernières années : administrateur de Cavalex (jusqu'au 11/02/2004), administrateur de GPC System (jusqu'au 25/05/2006)
- Philippe LIJOUR : Chairman (président) ITESOFT UK Ltd, Geschäfstführer (gérant) ITESOFT Deutschland GmbH
- Laurent MATRINGE : néant
- Simone CHARPENTIER : néant

14.1.3.2 Autres informations

- Condamnations pour fraude prononcées au cours des cinq dernières années : néant
- Faillites, mises sous séquestre ou liquidations auxquelles l'un des dirigeants d'ITESOFT auraient été associés au cours des cinq dernières années :
  - liquidation de la SA CAVALEX (11/02/2004) dont Didier CHARPENTIER était administrateur
  - Incriminations ou sanctions publiques officielles : néant

14.2 CONFLITS D'INTERET

14.2.1 Conflits d'intérêt

Ainsi que décrit dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, Didier CHARPENTIER est le principal associé de 3 SCI qui louent les locaux du siège social à la société.

14.2.2 Restrictions aux interventions sur le titre ITESOFT

En plus des obligations légales relatives au délit d'initié, il est interdit aux administrateurs comme aux directeurs généraux et aux membres du comité de direction d'intervenir sur le titre ITESOFT pendant les 2 semaines précédant une publication de chiffre d'affaires ou de résultat. Pendant les autres périodes, il leur est demandé d'informer systématiquement la direction générale de toute intervention sur le titre.
Conformément à la loi, la société a également mis en place une liste d'initiés, ainsi que la liste des mandataires sociaux et salariés tenus de déclarer à l'AMF leurs transactions sur le titre ITESOFT.

CHAPITRE 15
REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

15.1 REMUNERATIONS VERSEES EN 2006

Voir le rapport au 16.5.

15.2 PROVISIONS POUR RETRAITE OU AUTRES AVANTAGES

Il n'existe pas de primes de départs, ni de régimes complémentaires de retraite spécifiques en faveur de Didier CHARPENTIER , Philippe LIJOUR ou Jean-Marc PEDRENO, ni aucune des autres personnes visées au 14.1.1.
Il faut toutefois mentionner que ITESOFT SA prend en charge concernant Jean-Marc PEDRENO des cotisations de retraite complémentaires en France sur la base d'une rémunération annuelle brute de 90 K€ pendant toute la durée où il exerce des fonctions au sein de la filiale ITESOFT UK Ltd (cf. 16.5).

CHAPITRE 16
FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 DATE D'EXPIRATION DES MANDATS

Voir au 14.1.1

16.2 CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE OU SES FILIALES

Néant.

16.3 COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas mis en place de tels comités.

16.4 CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR

La société n'est que partiellement conforme à ce jour. Du fait de sa taille, elle applique progressivement les meilleures pratiques recommandées.
Voir le rapport article L.225-37 du Code de Commerce au 16.5.

16.5 RAPPORT ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE (LOI DE SECURITE FINANCIERE)

16.5.1 Rapport

En référence à l'article L225-37 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, le Président du Conseil d'Administration rend compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission principale de déterminer les grandes orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Il est saisi de toutes les décisions majeures de la vie sociale, conformément à la loi.

Du fait de sa taille, la société applique progressivement les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise recommandées par les autorités de place. Elle n'est que partiellement conforme à ce jour.

Le Conseil s'est ouvert en 2005 à un premier administrateur indépendant : Laurent Matringe a été coopté par le conseil d'administration du 08/11/2005, en remplacement de Florence Charpentier, démissionnaire.

Ingénieur diplômé de l'INSA Lyon et titulaire d'un MBA de l'EM Lyon, Laurent Matringe a plus de 20 ans d'expérience sur les marchés technologiques et dans l'édition de logiciels (OPEN TEXT, SYBASE, COMPUTERVISION,…). Depuis 2002, il occupe les fonctions de Directeur Général France de l'éditeur international BEA Systems (3500 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 1,1 milliard de dollars).

La Société entend poursuivre, à moyen terme, l'ouverture du Conseil à des administrateurs indépendants.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

A ce jour, il n'existe pas de dispositions particulières concernant le fonctionnement du Conseil et notamment il n'y a pas de règlement intérieur, aucun comité n'a été mis en place ni aucune mesure prise pour évaluer ses performances.

Le Conseil s'est réuni à 4 reprises en 2006 et la moyenne des présences est de 2,25 administrateurs par Conseil.

Les travaux du Conseil ont essentiellement porté en 2006 sur les sujets suivants :
- arrêté des comptes,
- approbation des budgets,
- approbation des conventions réglementées,
- financement des filiales étrangères,
- fixation des rémunérations des mandataires sociaux,
- attribution de stock-options,
- registre et cartographie des risques.

Il faut rappeler enfin que le Conseil d'Administration a décidé, le 10 janvier 2005, de faire évoluer l'organisation de la Direction générale, en dissociant les fonctions de Président et de Directeur Général.

Cela a permis au Président, Didier Charpentier, de se focaliser sur les axes de développement d'ITESOFT à moyen et long terme notamment en matière de technologies, de croissance externe et de développement international, tandis que M. Philippe Lijour, Directeur Général Délégué devenait Directeur Général et que M. Jean Marc Pédréno conservait les fonctions de Directeur Général Délégué.

Les limitations suivantes ont été apportées aux pouvoirs du Directeur Général : à titre interne et non opposable aux tiers, le Directeur Général devra recueillir l'accord du Conseil d'Administration ou le contreseing du Président pour effectuer les actes suivants :

1. Toute prise de participation conférant un contrôle majoritaire (le contrôle majoritaire s'entendant la détention d'une majorité du capital, des droits de vote, le contrôle du management ou la position de premier actionnaire même si celle-ci est minoritaire)
2. Toute prise de participation minoritaire, sans contrôle majoritaire, supérieure à 50.000 €
3. Toute acquisition de fonds de commerce ou de technologie supérieure à 50.000 €
4. Toute vente de technologie ou de marque, quelle qu'en soit la forme (notamment vente, échange, apport en société, cession-bail etc. de brevets, certificats d'utilité, marques, dessins, modèles, enseignes, codes source, procédés techniques non brevetés, tours de mains etc.), fonds de commerce, activité ou similaire
5. Toute conclusion de contrats de franchise, de distribution exclusive ou de licence exclusive, en qualité de concédant
6. Tout recrutement de collaborateur dont le package de rémunération annuelle brute serait supérieur à 100.000 €
7. Toute création ou fermeture d'établissement ou de filiale
8. Tout investissement supérieur à 100.000 €
9. Tout contrat ou acte représentant un engagement financier supérieur à 150.000 €, étant précisé que toute mesure tendant à scinder le montant de l'engagement en tranches inférieures n'exonérera pas le Directeur Général de sa responsabilité.
10. Tout retrait de fonds en banque en espèces, supérieur à 5.000 €

2. Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément à la loi n° 2006-1770 du 30/12/2006, le Président présente ici « les principes et les règles arrêtés, selon le cas, par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux. »
Les rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux de ITESOFT SA en 2006 ont été les suivantes (l'ensemble de ces rémunérations ont été versées par ITESOFT SA, à l'exception de ce qui est mentionné concernant Jean-Marc Pédréno par la filiale ITESOFT UK Ltd).

- Didier Charpentier : 95.583 € dont 3.902 € d'avantage en nature (véhicule) (contre 102.372 € dont 4.202 € d'avantage en nature en 2005).
  - La rémunération 2006 se décompose comme suit :
    - 62.802 € de rémunération fixe
    - 28.879 € de rémunération variable se décomposant en 27.000 € de prime discrétionnaire perçue au titre de l'exercice 2005 et 1.879 € de prime également au titre de l'exercice 2005 calculée en fonction du résultat d'exploitation, du chiffre d'affaires et du chiffres d'affaires international de ITESOFT SA.

- Philippe Lijour : 154.825 € dont 3.910 € d'avantage en nature (véhicule) (contre 141.518 € dont 4.037 € d'avantage en nature en 2005)
  - La rémunération 2006 se décompose comme suit :
    - 90.996 € de rémunération fixe
    - 59.919 € de rémunération variable se décomposant en 26.000 € de prime discrétionnaire perçue au titre de l'exercice 2005 et 2.719 € de prime également au titre de l'exercice 2005 calculée en fonction du résultat d'exploitation, du chiffre d'affaires et du chiffres d'affaires international de ITESOFT SA ; 31.200 € d'avance sur prime au titre de l'exercice 2006

- Jean-Marc Pédréno : 70.165 € dont 1.284 € d'avantage en nature (véhicule) (contre 93.168 € dont 2.517 € d'avantage en nature en 2005)
  - La rémunération 2006 se décompose comme suit :
    - 31.002 € de rémunération fixe
    - 37.879 € de rémunération variable se décomposant en 15.000 € de prime discrétionnaire perçue au titre de l'exercice 2005 et 1.879 € de prime également au titre de l'exercice 2005 calculée en fonction du résultat d'exploitation, du chiffre d'affaires et du chiffres d'affaires international de ITESOFT SA ; 21.000 € d'avance sur prime au titre de l'exercice 2006

A cette rémunération versée par ITESOFT SA, s'ajoute une rémunération versée par ITESOFT UK Ltd, dont Jean-Marc Pédréno est également salarié (au poste de Directeur Professional Services) depuis le 01/07/2006 et qui s'est établie comme suit en 2006 :
- 31.002 £ de rémunération fixe
- 3.750 £ d'avance sur prime au titre de l'exercice 2006

Enfin, il est à mentionner que ITESOFT SA a pris en charge :
- des dépenses de logement et d'école directement liées à l'expatriation de Jean-Marc Pédréno au Royaume-Uni pour un montant total de 23.710 £ sur l'exercice 2006
- des cotisations de retraite complémentaires en France sur la base d'une rémunération annuelle brute de 90 K€ pendant toute la durée où il exercera des fonctions au sein de la filiale ITESOFT UK Ltd.

- Simone CHARPENTIER : 1.000 € de jetons de présence

- Laurent MATRINGE : 500 € de jetons de présence

Il n'existe pas d'avantages spécifiques en matière de rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite autres que ceux indiqués aux présentes.

3. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

3.1. Objectifs du contrôle interne
L'objet du système de contrôle interne est :
- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Du fait des limitations inhérentes à tout système de contrôle interne, celui-ci est prévu pour gérer plutôt qu'éliminer le risque d'échec dans l'atteinte des objectifs de la société. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.2. Présentation de l'organisation générale actuelle
Les administrateurs considèrent actuellement que la taille de la Société ne justifie pas l'existence d'une ressource dédiée et à plein temps pour la fonction d'audit interne.
La fonction d'audit interne est assurée par la Direction Administrative et Financière, en liaison avec les auditeurs et conseils de la société et de ses filiales. La Direction Administrative et Financière et les conseils externes rapportent directement auprès du Directeur Général.
Les exigences de contrôle interne doivent s'apprécier par rapport au fait que les membres du Comité de Direction de la Société interviennent directement dans la gestion opérationnelle de la société en étant impliqués dans un nombre significatif de transactions.
De plus, ils réalisent ou font réaliser, de façon ponctuelle ou régulière, le plus souvent par la Direction Administrative et Financière, des évaluations internes dans les principaux domaines d'activité au niveau des unités opérationnelles.
Il existe un certain nombre de procédures écrites, qui constituent un élément formalisé du référentiel de contrôle interne, en plus du système de messagerie électronique de l'entreprise qui procure une traçabilité détaillée de la plupart des transactions.

Compte tenu de la taille et l'activité de la Société, la procédure de validation et d'enregistrement des commandes est au cœur du contrôle interne.

Chaque commande fait l'objet d'une procédure de validation stricte, impliquant la signature de quatre responsables : commercial, juridique, financier et administratif. Elle est ensuite livrée par la Direction Professional Services. Toute demande nouvelle du client doit passer par la validation d'un avenant qui suit la même procédure que la commande initiale.

Présentation de l'organisation Comptable
Système informatique
Le système comptable s'appuie sur une suite de logiciels standards du marché couvrant les différentes fonctions : comptabilité, gestion commerciale, paie, immobilisations, gestion de trésorerie. Il en est de même dans les filiales avec un nombre de modules adaptés à la taille de l'entité.

Organisation
Le Département Comptable est sous l'autorité de la Direction Administrative et Financière. Les responsables financiers des filiales ont un double reporting vis à vis de la direction générale de la filiale et la direction financière groupe.

3.3. Descriptifs des procédures de contrôle interne mises en place
Le conseil d'administration dirige la société dans ses orientations stratégiques, financières, organisationnelles et de conformité aux lois, et a délégué au Directeur Général, au Directeur Général Délégué et au Comité de Direction travaillant avec eux la mise en œuvre concrète des systèmes de contrôle interne.

Le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la Société reposent principalement sur :
- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle,
- une organisation du groupe dissociée entre :
  - Headquarters : qui regroupe les directions fonctionnelles suivantes sous l'autorité du Directeur Général : R&D, Marketing Groupe, Ressources Humaines, Administrative et Financière, plus un département Juridique,
  - Opérations géographiques (Allemagne, Royaume-Uni et Rest Of the World) chacune sous l'autorité d'un directeur général des Opérations qui regroupent les directions opérationnelles suivantes : Ventes, marketing opérationnel, Professionnal Services,
- l'intervention directe des membres du Comité de Direction dans la gestion opérationnelle de la Société en étant impliqués dans un nombre significatif de transactions,
- l'existence de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Concernant les filiales, celles-ci adoptent progressivement l'ensemble des procédures et outils de reporting mis en place dans la maison mère. Elles sont visitées régulièrement par les membres du Comité de Direction.

Concernant tout particulièrement la procédure d'enregistrement des commandes, la Direction Administrative et Financière est partie prenante du processus, ce qui lui permet de faire un contrôle exhaustif et en amont des commandes prises par la Société. Dans les filiales, ce contrôle est effectué a posteriori, par sondages significatifs.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
Le reporting de l'activité est mensuel et comparé au budget.

Les comptes sont arrêtés tous les trimestres et comparés au budget. Les écarts par rapport au budget, la cohérence avec les prises de commandes etc. sont contrôlés. Des alertes ou recommandations peuvent alors être émises vers les responsables opérationnels concernés.

La reconnaissance du revenu est établie rigoureusement en s'appuyant à la base sur la procédure d'enregistrement des commandes. Le chiffre d'affaires est validé par la Direction Administrative et Financière suite à une revue exhaustive des contrats en cours pour la Société, et par sondages significatifs pour les filiales.

Les comptes des filiales sont préparés par leurs responsables financiers respectifs et finalisés avec l'intervention de la Direction Administrative et Financière. Cette dernière réalise également régulièrement des contrôles de l'enregistrement des commandes, de l'application de procédures ou bien des comptes.

Une lettre d'affirmation est signée par les managers locaux lors de chaque clôture comptable trimestrielle.

Les comptes de la Société sont contrôlés par ses auditeurs légaux mais la Société fait de plus réaliser des missions d'audit contractuel par un cabinet d'Expertise Comptable.

Les comptes des filiales sont contrôlés, une ou deux fois par an (en fonction de leur taille) par des auditeurs légaux ou contractuels, selon les cas.

La préparation des comptes consolidés est pilotée par la Direction Administrative et Financière, et leur production est externalisée auprès d'un cabinet d'Expertise Comptable.

Au final les comptes sont validés par la Direction Générale, avant d'être soumis pour arrêté et approbation par les organes sociaux.

Procédures relatives à l'identification et l'évaluation des risques.
Le Conseil d'Administration a établi depuis décembre 2003 une procédure permanente pour identifier, évaluer et gérer les risques significatifs rencontrés par la Société.

Il a mis en place un registre des risques, qu'il actualise en interaction avec le Comité de Direction. Une première cartographie (matrice) des risques a également été réalisée fin 2005.

Du fait de la taille de la Société il n'existe cependant pas de « risk manager ».

3.4. Appréciation de l'adéquation des procédures de contrôle interne
La Société apprécie de façon non formalisée l'adéquation, la pertinence et les résultats de son contrôle interne au travers notamment des indicateurs suivants :
- risques liés aux impayés : provisions, délai moyen de règlement des clients,
- état des litiges en cours,
- résultat des contrôles des autorités fiscales ou sociales,
- nombre et importance des contrats rencontrant des difficultés de livraison,
- erreurs éventuellement relevées a posteriori dans les comptes par les auditeurs externes ou le contrôle interne.

L'établissement des comptes trimestriels permet une grande réactivité à ce titre, dans une démarche visant à capitaliser les progrès.

Fait à Aimargues, le 26 février 2007,
Le Président du Conseil d'Administration.

16.5.2 Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du président du conseil d'administration de la société ITESOFT, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ITESOFT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nîmes et Montpellier, le 19 mars 2007

Les Commissaires aux Comptes

CB AUDIT	ERNST & YOUNG AUDIT
MARCOS MARQUEZ	ANTOINE PESKINE

16.6 COMITE DE DIRECTION

Le comité de direction assure la direction opérationnelle du groupe. Il est composé comme suit :

FONCTION	NOM
Directeur Général	Philippe Lijour
Directeur Général Adjoint	Frédéric Baudassé
Directeur Général délégué	Jean-Marc Pédréno
Head of Germany Operations	Otto Neuer
Head of UK Operations	Will Edward
Directeur R&D	Jean-Luc Berry
Directeur Marketing	Magali Michel
Directeur Avant-Vente	Jean-Jacques Rongère
Directeur Professional Services	Philippe Andrieu
Directeur Professional Services Adjoint	Jean-Philippe Fontana
Directeur Administratif et Financier	Thierry Charlet

Informations sur l'expertise et l'expérience des membres du Comité de Direction :

Frédéric BAUDASSE – Directeur Général Opérations France (52 ans)
Ingénieur diplômé de l'INSA Lyon et de l'université de Stanford (Californie, USA), il rejoint en 1985 ComputerVision, où il prend la Direction de France Sud. En 1992, il démarre la filiale française de Adra Systems, spécialiste CAO mécanique. Puis dans le cadre d'un « spin off », conduit cette filiale, qui devient alors MatrixOne, à une position leader dans le domaine du Product Data Management, particulièrement sur les marchés Automobile et Hautes Technologies. Ensuite, il rejoint Webedisoft, une start-up française, pour commercialiser son logiciel de Business Process Management, et réaliser une levée de fonds auprès d'investisseurs. Il rejoint ITESOFT en 2004 pour assumer la direction générale de ITESOFT ALMAS et la direction des Ventes ITESOFT SA. Début 2005, il devient responsable de la Direction Générale Opérations France qui couvre les ventes, le marketing, la communication et le support technique.

Will EDWARD – Head of UK Operations (44 ans)
Will Edward a une expérience de 22 ans dans la vente de solutions informatiques. Il a d'abord occupé avec succès différents postes de vendeur dans des sociétés telles que Unisys, Stratus Technology et Sun Microsystems. Il a ensuite exercé des postes d'encadrement commercial chez Novadigm, Ask Jeeves et ObjectStar International. Puis il a été VP EMEA pour Embarcadero Technologies.
Avant de rejoindre ITESOFT UK en tant que Managing Director en mars 2007, il était Executive Vice President, Global Sales chez Meridea, une joint venture fondée par Nokia, Accenture et Sampo Bank.

Otto NEUER – Head of Germany Operations (48 ans)
Otto Neuer a une expérience de 22 ans dans le domaine informatique, ayant occupé des postes de vente puis d'encadrement des ventes dans différentes sociétés leader. De 1996 à 2001 il a construit le réseau des ventes indirectes en Europe centrale pour Seagate Software (devenu ensuite part de Business Objects), où il a été promu Regional Sales Director en 2000. Puis il a dirigé l'activité Europe pour FrontRange Solutions, acteur majeur dans le CRM, avant d'être pendant 4 ans Directeur des Ventes Allemagne chez Cognos, l'un des leaders de la Business Intelligence. Il a rejoint ITESOFT en mai 2006 en tant que Managing Director de ITESOFT Deutschland.

Jean-Luc BERRY – Directeur Recherche & Developpement (47 ans)
Ingénieur diplômé de l'ENSICA Toulouse et de l'Université de Sherbrooke (Canada), il rejoint Dassault Systemes, leader mondial de la CAO/FAO, en 1984 comme ingénieur de développement au sein du département FAO (Fabrication Assistée par Ordinateur). Il en prend la responsabilité en 1992 contribuant au succès mondial de CATIA Version 4 notamment dans l'industrie aéronautique. En 1995, il prend la direction de la division R&D en charge les produits de Dessin Assisté par Ordinateur (DAO) des offres logicielles CATIA et CADAM utilisées par plus de 100 000 utilisateurs dans le monde et conduit avec succès la mise sur le marché de l'offre CATIA Version 5 Dessin Mécanique. Nommé Directeur R&D de l'ensemble des offres FAO (CATIA / DELMIA / EUCLID) en 2003, il gère la stratégie d'unification des offres et la recherche et le développement d'un portefeuille de Produits et Solutions N°1 mondial sur son domaine (65 M$ en 2005) encadrant 70 personnes sur 5 labs (France, USA, Inde). Il rejoint ITESOFT en janvier 2007.

Magali MICHEL - Directeur Marketing (39 ans)
Diplômée de l'ESC Montpellier, elle rejoint ITESOFT en 1989 comme responsable de la communication. A partir de 1992, elle assure avec succès la commercialisation du logiciel FormScan. Après avoir encadré une équipe de 4 commerciaux jusqu'en 1997, elle devient Directeur Marketing Communication en 1998 supervisant la communication, le marketing opérationnel, ainsi que le marketing produit. Depuis 2006, elle dirige la communication et le marketing produit du Groupe, définissant le positionnement et les évolutions de l'offre ITESOFT, ainsi que les orientations marketing pour l'ensemble des filiales.

Philippe ANDRIEU - Directeur Professional Services (39 ans)
Titulaire d'un DESS d'informatique de l'Université de Paris VI, il intègre en 1991 la société Facel pour assumer la responsabilité des études, développements et installations de systèmes de vision industrielle. En 1994, il rejoint ITESOFT en tant que responsable du support technique. En 1998, il devient Directeur Professional Services et prend en charge la gestion des projets et prestations ainsi que le support clients.

Jean-Philippe FONTANA - Directeur Professional Services Adjoint (38 ans)
Diplômé de l'Université de Provence en Informatique Scientifique et Technique, il intègre, en 1993, SAE Méditerranée (Groupe EIFFAGE) pour gérer la partie micro-informatique. Il rejoint ITESOFT en 1995 au sein de l'équipe Support Technique pour participer au paramétrage et déploiement du logiciel FormScan. En 1999, la création et gestion du département Hotline lui sont confiées pour améliorer le support après-vente France. En 2005, il restructure le département Support Clients pour assurer un support client international et participe activement à la mise en place du département Industrialisation. Il rejoint début 2006 le Comité de Direction en tant que Directeur Professional Services Adjoint.

Jean-Jacques RONGERE - Directeur Avant-Vente (41 ans)
Ingénieur diplômé de l'INSA Lyon, il intègre ITESOFT en 1990 comme ingénieur développement. En 1992, il évolue vers des fonctions de chef de projet avant de prendre en 1993, la Direction de la division Multimédia, encadrant ainsi des équipes de développement et des équipes commerciales. En 1998, il devient Directeur Adjoint R&D en charge du suivi de projets, ainsi que de la mise en œuvre des outils et méthodes de génie logiciel et de gestion de projet. Ses domaines d'expertise concernent les architectures des systèmes complexes et les technologies Internet. Depuis 2006 il est Directeur Avant-Vente.

Thierry CHARLET - Directeur Administratif et Financier (37 ans)
Diplômé de l'ESC Marseille et de l'Université Paris IX Dauphine, il rentre en 1993 à la Banque de Vizille et devient Fondé de Pouvoirs au sein du département Fusions-Acquisitions. Il obtient en 1996 son diplôme d'Analyste Financier de la SFAF. Il accompagne une prise de participation, puis l'introduction au Nouveau-Marché de la société Alphamédia qu'il intègre en 1999 en tant que Directeur Administratif et Financier. Il rejoint ITESOFT en 2000 pour accompagner l'entreprise dans sa croissance.

CHAPITRE 17
SALARIES

17.1 NOMBRE ET REPARTITION DES SALARIES

Le groupe ITESOFT compte au 31 décembre 2006 149 collaborateurs répartis comme suit :

Effectifs	2004	2005	2006
Ventes	18	14	18
Marketing Communication	10	9	9
Support Technique	67	73	70
Recherche Développement	26	26	34
Administration	16	15	13
Direction Générale	5	4	5
Total	**142**	**141**	**149**

17.2 PARTICIPATION ET STOCK-OPTIONS DES DIRIGEANTS

Participation au capital d'ITESOFT des dirigeants visés au 14.1.1, au 28/02/2007 :
- Didier CHARPENTIER : voir au 18.1.1.
- Simone CHARPENTIER : 400 actions
- Laurent MATRINGE : 19.742 actions
- Philippe LIJOUR : voir au 18.1.1.
- Jean-Marc PEDRENO : voir au 18.1.1.

Stock-options détenues par les dirigeants visés au 14.1.1 : voir au 21.1.8

17.3 ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL

17.3.1 Accords

Les salariés peuvent devenir actionnaires de la société au travers des formules suivantes :
- stock-options : qui sont attribuées sur une base individuelle (voir 21.1.8),
- plan d'épargne entreprise (PEE), qui concerne uniquement les salariés de ITESOFT SA : le PEE reçoit les versements de participation (obligatoire), de l'intéressement (facultatif), et des versements libres (sur une base volontaire). Le PEE est composé de 4 fonds diversifiés multi-entreprises et du FCP ITESOFT, organisme de placement collectif exclusivement investi en titres ITESOFT.

17.3.2 Intéressement et participation

ITESOFT SA a signé le 20 juin 2000 un accord de participation pour une durée de 5 ans qui s'est appliqué pour la première fois au résultat de l'exercice 1999, et s'est renouvelé en 2004 par tacite reconduction. Le calcul du montant de la participation se fait selon la formule légale.

Par ailleurs, un accord d'intéressement a été signé le 07 juin 2004, s'appliquant aux exercices 2004, 2005 et 2006. Il fait suite à de précédents accords. Le calcul de l'intéressement est fonction de l'atteinte d'objectifs de résultat d'exploitation, chiffre d'affaires et chiffre d'affaires international.
Il est envisagé de signer d'ici le 30 juin 2007 un nouvel accord d'intéressement qui portera sur les exercices 2007 à 2009

Les montants versés au cours des cinq dernières années sont les suivants :

En k€	2002	2003	2004	2005	2006
Participation	0	0	0	0	0
Intéressement	415	0	214	107	395

CHAPITRE 18
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

18.1.1 Au 28 février 2007

	au 28 février 2007			
	Capital		Droits de vote	
	nombre d'actions	%	nombre de droits de vote	%
D. Charpentier	3 171 219	55,78 %	6 316 122	65,60 %
SASU CDML*	471 105	8,29 %	918 471	9,54 %
J.-M. Pédréno	285 980	5,03 %	362 730	3,77 %
P. Lijour	204 185	3,59 %	408 370	4,24 %
Salariés au nominatif	58 100	1,02 %	116 200	1,21 %
Autres nominatifs	30 800	0,54 %	44 600	0,46 %
Total	**4 221 389**	**74,25 %**	**8 166 493**	**84,81 %**
Autocontrôle	**1 834**	**0,03 %**	**-**	**0**
FCPI gérés par Odysée Venture SAS**	345 428	6,08 %	345 428	3,59 %
Autres public	1 116 739	19,64 %	1 116 739	11,60 %
Total public	**1 462 167**	**25,72 %**	**1 462 167**	**15,19 %**
TOTAL	**5 685 390**	**100,00 %**	**9 628 660**	**100,00 %**

** La SASU CDML est détenue à 100 % par D. CHARPENTIER*
*** Décompte au 02/06/06 (Assemblée Générale)*

A la connaissance de la société :
- il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5 % du capital et des droits de vote,
- la répartition du capital et des droits de vote n'a pas évolué entre le 28 février 2007 et la date du présent document de référence.

Droits de vote double : voir le 21.2.3.1.

18.1.2 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

	au 28 février 2007		au 28 février 2006		au 28 février 2005	
	Capital		Capital		Capital	
	nombre d'actions	%	nombre d'actions	%	nombre d'actions	%
D. Charpentier	3 171 219	55,78 %	3 171 219	55,80 %	3 163 220	55,89 %
SASU CDML*	471 105	8,29 %	489 365	8,61 %	481 683	8,51 %
J.-M. Pédréno	285 980	5,03 %	285 980	5,03 %	285 980	5,05 %
P. Lijour	204 185	3,59 %	204 185	3,59 %	206 435	3,65 %
Salariés au nominatif	58 100	1,02 %	58 100	1,02 %	67 700	1,20 %
Autres nominatifs	30 800	0,54 %	14 500	0,26 %	14 200	0,25 %
Total	**4 221 389**	**74,25 %**	**4 223 349**	**74,31 %**	**4 219 218**	**74,55 %**
Autocontrôle	**1 834**	**0,03 %**	**1 834**	**0,03 %**	**3 834**	**0,07 %**
FCPI gérés par Odysée Venture SAS**	345 428	6,08 %	344 497	6,06 %	385 778	6,82 %
Autres public	1 116 739	19,64 %	1 113 710	19,60 %	1 051 020	18,57 %
Total public	**1 462 167**	**25,72 %**	**1 458 207**	**25,66 %**	**1 436 798**	**25,39 %**
TOTAL	**5 685 390**	**100,00 %**	**5 683 390**	**100,00 %**	**5 659 850**	**100,00 %**

** La SASU CDML est détenue à 100 % par D. CHARPENTIER*
*** Décomptes au 02/06/06, 02/06/05, 26/05/04 (Assemblée Générale)*

Depuis l'introduction sur Euronext, trois franchissements de seuil ont été notifiés à la société :
- en février 2001 D. CHARPENTIER a transféré 500.000 actions vers la SASU CDML, qu'il détient à 100 %. A l'issue, la participation globale de celui-ci est demeurée strictement inchangée
- en février 2003, la SASU CDML a franchi le seuil de 10 % des droits de vote, suite à l'attribution de droits de vote doubles, conformément aux statuts de la société
- en juin 2003, des FCPI gérés par Odysée Venture SAS ont franchi le seuil des 5 %.

18.2 DROITS DE VOTE DIFFERENTS DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires.

18.3 ACTIONNARIAT DE CONTROLE

Comme indiqué au 18.1, l'actionnaire majoritaire de la société est Didier CHARPENTIER, en direct et au travers de la SASU CDML.

18.4 ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance d'ITESOFT, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.4.1 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte ni convention d'actionnaire à ce jour.

18.4.2 Nantissement

La société n'a pas connaissance de nantissements d'actions inscrites au nominatif pur.

CHAPITRE 19
OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Le rapport spécial des commissaires aux comptes ci-dessous donne toutes informations à ce sujet au titre de l'exercice 2006.

Pour les exercices 2005 et 2004 il convient de se reporter respectivement au document référence 2005 (chapitre 19, pp.56 à 58) et 2004 (chapitre 4.6, pp.87 à 89).

Voir également l'annexe des comptes au 20.1.2.21.

19.1 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 au Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.
Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.
Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec ITESOFT Deutschland GmbH
Administrateur concerné : M. Philippe Lijour
Nature et objet : Augmentation de capital
Modalités
Le conseil d'administration du 26/04/06 a autorisé la participation à une augmentation de capital à hauteur de 350.000 € ; L'augmentation de capital de 350.000 € décidée par la filiale allemande a été intégralement souscrite en avril 2006.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la S.C.I. Andron Bâtiment 1
Nature et objet : Conclusion d'un contrat de bail commercial pour un immeuble de bureaux appartenant à la S.C.I. Andron Bâtiment 1, dont le gérant est Monsieur Didier Charpentier.
Cet immeuble de bureaux est situé à l'adresse suivante : Parc d'Andron - Le Séquoia - 30470 Aimargues.
Sa surface est de 1.233 m^2 et il comprend 25 places de parking sous l'immeuble et 40 places de parking à l'extérieur.

Modalités
Bail commercial, d'une durée de 9 années, courant du 18 septembre 2000 au 18 septembre 2009, avec révision annuelle du loyer en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction.
Le loyer annuel hors taxes facturé s'élève en 2006 à € 193.317, y compris les parkings et les charges locatives à hauteur de € 30.028.

Conformément au bail, il est actualisé annuellement le 1er octobre de chaque année, en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction qui s'établit à 1.362 au 1er octobre 2006. Il est facturé trimestriellement.

2. Avec la S.C.I. Andron Parc
Nature et objet : Conclusion d'un contrat de bail professionnel d'une durée de 6 années à compter du 1er janvier 2001, pour une maison d'une surface rénovée à hauteur de 405 m² et comprenant des salles de réunion et de formation, un restaurant d'entreprise réservé aux salariés de l'entreprise, et un parc de 3 hectares environ, appartenant à la S.C.I. Andron Parc, dont le gérant est Monsieur Didier Charpentier, et communiquant avec l'immeuble Le Séquoia.
A compter du 1er juillet 2003, un avenant a ajouté à ce bail la location de la maison de gardien d'une surface de 104 m².
Ces locaux sont situés à l'adresse suivante : Parc d'Andron - Le Séquoia - 30470 Aimargues.
Modalités
Le loyer annuel hors taxes s'est élevé en 2006 à € 67.399. Il est facturé trimestriellement.
Les charges locatives se sont élevées à € 6.208 hors taxes en 2006.

3. Avec ITESOFT UK Ltd.
Administrateurs concernés : MM. Didier Charpentier et Philippe Lijour
Nature et objet : Convention de trésorerie afin d'optimiser sa gestion au sein du groupe de sociétés.
Modalités
Votre conseil d'administration, en date du 11 juin 2003, a autorisé une convention de compte courant rémunéré au sein du groupe de sociétés. Le conseil d'administration du 23 mai 2005 a confirmé le montant maximal de prêt autorisé de £ 200,000 auprès de sa filiale britannique.
Dans le cadre de cette autorisation de compte courant, le montant avancé atteignait £ 150.000 (€ 222.154) au 31 décembre 2006.
Le total des intérêts versés par ITESOFT UK Ltd., dans le cadre de cette convention, s'est élevé à € 10.727 sur l'exercice 2006.

4. Avec ITESOFT Deutschland GmbH
Administrateur concerné : M. Philippe Lijour.
Nature et objet : Conclusion de contrats de prêts destinés ou non, à la réalisation d'augmentations de capital.
Modalités
Les avances préalablement consenties à la filiale au 31 décembre 2006 pour un montant cumulé de € 400.000, dans le cadre de l'autorisation de € 500.000 de prêts et augmentation de capital décidée. Cette autorisation a été renouvelée et portée à un montant maximum de € 600.000 par le conseil d'administration du 21/04/2006.
Le total des intérêts perçus en 2006 dans le cadre de cette convention s'est élevé à € 14.178.

Le 19 mars 2007

Les Commissaires aux Comptes

CB AUDIT	**ERNST & YOUNG AUDIT**
MARCOS MARQUEZ	**ANTOINE PESKINE**

CHAPITRE 20
INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant au pages 60 à 95 du document de référence de l'exercice 2005 enregistré auprès de l'AMF en date du 28 mars 2006 sous le n° D.06-171,
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant au pages 51 à 71 du document de référence de l'exercice 2004 enregistré auprès de l'AMF en date du 4 avril 2005 sous le n° D.05-338,
- les parties non incluses dans ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

20.1.1 Comptes consolidés

20.1.1.1 Bilan

Montants en milliers d'euros	Notes	31/12/2006 IFRS	31/12/2005 IFRS
Actif			
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles nettes	9	95	34
Immobilisations corporelles nettes	10	528	444
Écart d'acquisition net	9	1 371	1 371
Autres actifs financiers non courants	11	449	442
Impôts et taxes >1 an		0	0
Impôts différés actif		47	38
Total actif non courant		**2 490**	**2 330**
Actif courant			
Stocks et en-cours		60	25
Créances clients et comptes rattachés		5 768	5 643
Impôts et taxes <1 an		879	601
Autres actifs courants		24	19
Actifs financiers courants	13	4 644	5 091
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	2 328	2 467
Charges constatées d'avance		718	783
Total actif courant		**14 421**	**14 628**
Total actif		**16 911**	**16 957**
Passif			
Capital et réserves	**14**		
Capital		341	340
Primes d'émission		8 890	8 828
Réserves		306	87
Écarts de conversion		-7	0
Résultat de l'exercice		-592	219
Total capital et réserves		**8 939**	**9 476**
Intérêts minoritaires		**0**	**0**
Passif non courant			
Provisions pour risques et charges > 1 an	16	99	63
Dettes financières > 1 an		0	0
Engagements financiers > 1 an		118	130
Impôts et taxes > 1 an		0	0
Impôts différés passif		0	0
Autres passifs non courants > 1 an		2	2
Total passif non courant		**219**	**195**
Provisions pour risques et charges < 1 an	16	183	57
Dettes financières < 1 an	13	79	17
Engagements financiers < 1 an		0	0
Impôts et taxes < 1 an		1 184	1 124
Autres passifs courants < 1 an	17	4 561	3 704
Produits constatés d'avance		1 745	2 385
Total passif courant		**7 752**	**7 287**
Total passif		**16 911**	**16 957**

20.1.1.2 Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31/12/2006 (12 mois) IFRS	31/12/2005 (12 mois) IFRS
Chiffre d'affaires	**3**	**16 478**	**16 779**
Autres produits de l'activité		0	0
Achats consommés	4	-2 149	-3 107
Charges de personnel	4, 15	-10 740	-9 342
Charges externes	4	-4 195	-3 749
Impôts et taxes		-421	-318
Dotation aux amortissements		-254	-250
Dotation aux provisions	16	-191	-93
Var. des stocks de prod. en cours et de prod. finis		0	0
Perte de valeur des écarts d'acquisition	9	0	0
Autres produits et charges d'exploitation	4	488	278
Résultat opérationnel courant		**-985**	**198**
Autres produits et charges opérationnels		0	0
Résultat opérationnel		**-985**	**198**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		282	200
Coût de l'endettement financier brut		-9	-14
Coût de l'endettement financier net	**5**	**272**	**186**
Autres produits et charges financiers		**7**	**11**
Charge d'impôt	**7**	**113**	**-176**
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		**-592**	**219**
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		**0**	**0**
Résultat net		**-592**	**219**
. part du groupe		-592	219
. intérêts minoritaires		0	0
Résultat par action (en €)	**8**		
. de base		-0,10	0,04
. dilué		-0,10	0,04

20.1.1.3 Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (montants en milliers d'euros)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (12 mois)
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-592	219
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	417	254
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0	0
+/ - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	40	31
-/+ Autres produits et charges calculés	0	-7
-/+ Plus et moins-values de cession	0	1
-/+ Profits et pertes de dilution	0	0
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
- Dividendes (titres non consolidés)	0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**-135**	**498**
+ Coût de l'endettement financier net	-272	-186
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-113	71
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	**-520**	**383**
- Impôts versés (**B**)	-1	-629
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (**C**)	-5	-777
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)	**-526**	**-1 023**
- Décaissements liés aux acquisitions d'imm. corporelles et incorporelles	-404	-201
+ Encaissements liés aux cessions d'imm. corporelles et incorporelles	6	3
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-6	-327
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	0	0
+/- Incidence des variations de périmètre	0	0
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équiv., titres non consolidés)	0	0
+/- Variation des prêts et avances consentis	0	0
+ Subventions d'investissement reçues	0	0
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+/- Cessions ou acquisitions d'actifs financiers courants	447	-469
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	**43**	**-994**
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	0	0
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	23	33
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	0	3
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	0	0
- Remboursements d'emprunts	-19	-23
- Intérêts financiers nets versés	272	186
+/- Autres flux liés aux opérations de financement	0	5
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	**276**	**204**
+/- Incidence des variations des cours des devises (**G**)	2	1
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)	**-205**	**-1 812**
Trésorerie nette à l'ouverture	2 455	4 267
Trésorerie nette à la clôture	2 250	2 455

20.1.1.4 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Titres de l'entreprise consolidante	Résultats consolidés	Ecarts de conversion	Total
Au 1er janvier 2005 IFRS	**340**	**8 764**	**294**	**-67**	**-145**	**12**	**9 198**
Augmentation de capital de la société mère	1	33					33
Affectation du résultat de l'exercice précédent			-145		145		0
Résultat net de l'exercice					219		219
Acquisitions et cession de titres de l'entreprise consolidante				5			5
Coût des paiements en actions		31					31
Variation des écarts de conversion						-12	-12
Au 31 décembre 2005 IFRS	**341**	**8 828**	**149**	**-62**	**219**	**0**	**9 475**
Augmentation de capital de la société mère	1	22					23
Affectation du résultat de l'exercice précédent			219		-219		0
Résultat net de l'exercice					-592		-592
Acquisitions et cession de titres de l'entreprise consolidante							0
Coût des paiements en actions		40					40
Variation des écarts de conversion						-7	-7
Au 31 décembre 2006 IFRS	**342**	**8 890**	**368**	**-62**	**-592**	**-7**	**8 939**

20.1.2 Annexe aux comptes consolidés

20.1.2.1 Informations relatives à l'entreprise

En date du 26 février 2007, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de ITESOFT SA, pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. ITESOFT SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.
ITESOFT et ses filiales (le "Groupe") sont éditeurs et intégrateurs de logiciels de traitement automatique de documents.

20.1.2.2 Contexte de la Publication

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, et en application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen et le conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2006 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'union européenne à la date de préparation de ces états financiers.
Les comptes consolidés du Groupe au titre des exercices antérieurs à 2005 étaient établis selon les règles et méthodes comptables françaises, en conformité avec le règlement R99-02 du CRC (Comité de la Réglementation Comptable).
Conformément à la recommandation du CESR (Committee of European Securities Regulators) de décembre 2003, les comptes semestriels 2005 ont été préparés sur la base des normes IFRS en application des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2005.

Ces comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les informations comparatives 2005 fournies dans le présent document ont été préparés sur la base des règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation du référentiel IFRS en application des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2006.

Les normes IAS 32 et 39 ont été appliquées par anticipation à compter du 1er janvier 2004.

20.1.2.3 Méthodes comptables significatives

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation et de comptabilisation des normes comptables internationales IFRS.
Ils sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes ci-après.

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente estimés à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000), sauf indication contraire.

Interprétation et amendements aux normes publiées entrant en vigueur en 2006

Les amendements et interprétations suivants sont d'application obligatoire pour l'exercice 2006 :

- IAS 19 (Amendement), Avantages du personnel (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006).
Cet amendement introduit une option alternative pour la comptabilisation des écarts actuariels. Il peut imposer des obligations supplémentaires pour la comptabilisation de régimes interentreprises lorsque les informations disponibles sont insuffisantes pour les comptabiliser comme des régimes à prestations définies. Cet amendement prévoit également la présentation de nouvelles informations. Le Groupe n'ayant pas constaté d'écarts actuariels et n'ayant pas de participation à un régime interentreprises, l'adoption de cet amendement n'a d'impact que sur la forme et le niveau de détail des informations présentées en annexe aux états financiers.

- IAS 39 (Amendement), Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe futures (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006).
Cet amendement permet de désigner comme un élément couvert le risque de change relatif à une transaction intra-groupe future hautement probable, si : (a) la transaction est libellée dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité concluant cette transaction ; et (b) le risque de change affectera le résultat consolidé.

- IAS 39 (Amendement), Option juste valeur (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006).
Cet amendement modifie la définition des instruments financiers classés comme étant en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et restreint la possibilité de désigner des passifs financiers dans cette catégorie. Cet amendement n'a pas d'impact significatif sur la classification de ses instruments financiers.

- IAS 39 IFRS 4 (Amendement), Garanties financières (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006).
Selon cet amendement, les garanties financières émises autres que celles déjà désignées par le Groupe comme étant des contrats d'assurance, doivent être initialement comptabilisées à leur juste valeur et postérieurement évaluées au plus élevé des deux montants suivants : (i) solde non amorti des commissions reçues et reportées ou (ii) dépenses requises pour dénouer l'engagement à la date de clôture. Après examen de cet amendement à IAS 39, la direction a conclu qu'il ne s'appliquait pas au Groupe.

- IFRS 1 (Amendement), première adoption des IFRS et IFRS 6 (Amendement), Prospection et évaluation des ressources minérales (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006).
Compte tenu de ses activités, le Groupe n'est pas concerné par ces amendements.

- IFRS 6, Prospection et évaluation de ressources minérales (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). Compte tenu de ses activités, le Groupe n'est pas concerné par cette norme.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, non encore entrées en vigueur

Le Groupe n'a adopté par anticipation aucune des nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2007 ou postérieurement.

- IFRS 7, Instruments Financiers : informations à fournir et amendement complémentaire à IAS 1, Présentation des états financiers – Informations sur le capital (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2007).
IFRS 7 introduit de nouvelles informations ayant pour objectif d'améliorer les informations sur les instruments financiers. Des informations quantitatives et qualitatives doivent être fournies sur l'exposition au risque d'instruments financiers, notamment des informations minima spécifiques sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris une analyse de la sensibilité au risque de marché. IFRS 7, qui est applicable par toutes les entreprises présentant leurs états financiers en IFRS, remplace IAS 30, Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées, et se substitue aux informations devant être fournies en application d'IAS 32, Instruments financiers : informations à fournir et présentation. L'amendement à IAS 1 introduit des informations nouvelles sur le capital d'une entreprise et sur sa façon de le gérer. Après avoir évalué l'impact d'IFRS 7 et de l'amendement à IAS 1, le Groupe a conclu que les notes aux états financiers ne seraient pas modifiées de façon substantielle. Le Groupe appliquera IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2007.

Conformité aux normes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe ITESOFT et de ses filiales ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Première application des normes IFRS

Une étude d'IFRS 1 et un recensement des différentes exemptions, ont fait ressortir que ITESOFT n'était pas concerné de manière significative.

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1, le Groupe ITESOFT a retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS :
(a) Regroupements d'entreprises
Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs au 01/01/2004.
Notamment, les écarts d'acquisition des filiales hors zone euro sont maintenus pour leur valeur en euros et ne sont pas suivis en devises.
(b) Écarts actuariels sur engagements de retraite
Le Groupe a décidé d'adopter l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à comptabiliser à la date de transition les écarts actuariels non encore constatés en contrepartie des capitaux propres. Cet ajustement a un impact non significatif sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2004.
(c) Écarts de conversion
Le Groupe a transféré en « réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 01/01/2004 après prise en compte des retraitements IFRS sur la situation d'ouverture pour un montant total de 16 K€. Cet ajustement est sans impact sur le total des capitaux propres d'ouverture au 01/01/2004. La nouvelle valeur IFRS des écarts de conversion est donc ramenée à zéro au 1er janvier 2004. En cas de cession ultérieure de ces filiales, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1er janvier mais comprendra en revanche les écarts de conversion constatés postérieurement au 1er janvier 2004.
(d) Paiements sur la base d'actions
Pour les plans d'attribution d'options de souscription d'actions, le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 01/01/2004 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

Les autres exemptions facultatives de la norme IFRS 1, listées ci-dessous n'ont pas été utilisées par ITESOFT :

- Juste valeur ou réévaluation en tant que coût présumé,
- Instruments financiers composés,
- Actifs et passif de filiales, d'entreprises associés et de co-entreprises,
- Désignation d'instruments financiers comptabilisés antérieurement,
- Contrat d'assurance,
- Variation des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaire inclus dans le coût d'une immobilisation corporelle,
- Contrats de location.

Principes de consolidation
Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de ITESOFT SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés pour le même exercice que la société mère en utilisant les mêmes méthodes comptables. Des ajustements ont été apportés pour harmoniser les différences de méthodes comptables pouvant exister.

Tous les soldes et transactions intra groupe, y compris les résultats internes provenant de transaction intra groupe, sont totalement éliminés.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Méthodes de consolidation
Les filiales sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Conversion des monnaies étrangères
La monnaie fonctionnelle et de présentation de ITESOFT et de ses filiales dans l'euroland est l'euro. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de transaction. A la date de clôture les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat.
La monnaie fonctionnelle de la filiale britannique est la livre sterling (ITESOFT UK). A la date de clôture, les actifs et les passifs de cette filiale sont convertis dans la monnaie de présentation de ITESOFT SA au taux de change en vigueur à la date de clôture et son compte de résultat est converti au taux de change moyen pondéré de la période. Les écarts de changes résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

Immobilisations corporelles.
Les éléments dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leurs sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluations en juste valeur.

Leur durée d'utilité est revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant, sont comptabilisés de manière prospective.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, soit :

	Durée
• agencements et aménagements	5 à 10 ans
• matériel de transport	3 à 5 ans
• matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
• mobilier	5 à 10 ans

Les biens mobiliers acquis au moyen d'un contrat de location financement sont capitalisés et amortis sur les durées exposées ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des évènements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excédent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Immobilisations incorporelles

Acquises soit séparément soit lors d'un regroupement d'entreprise.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et celles acquises lors d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition.
Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.
A l'exception des coûts de développement, les immobilisations incorporelles générées en interne ne sont pas activées et les dépenses sont comptabilisées en charges l'année au cours de laquelle elles sont encourues.

Les immobilisations incorporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluations en juste valeur.
Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.
Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Leur durée d'utilité est également revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant, sont comptabilisés de manière prospective.

Coûts de recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées en interne sur un produit logiciel sont activées quand l'ensemble des critères requis par la norme IAS 38 sont remplis, notamment la faisabilité technique et les perspectives de rentabilité commerciale. Ces dispositions s'appliquent aux dépenses de développement de logiciels correspondant à une partie des travaux réalisés par les équipes R&D du Groupe ITESOFT. La revue des travaux de développement d'ITESOFT au 31/12/2006 n'a pas permis d'identifier des dépenses remplissant l'ensemble des critères requis par la norme. En effet, du fait du caractère non linéaire du processus de développement des produits logiciels d'ITESOFT, la faisabilité technique n'est généralement établie qu'à l'obtention d'un prototype. Les coûts de développement supportés préalablement à l'établissement de la faisabilité technique sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur engagement. Du fait du délai assez court entre l'établissement de la faisabilité technique et la commercialisation des logiciels, les frais susceptibles d'être immobilisés n'étaient pas significatifs aux 31/12/2006. De plus, il s'avère que les perspectives de rentabilité commerciale ne peuvent êtres justifiées lors de l'engagement des dépenses de développement que dans des cas limités. Toute dépense activée est amortie sur une durée correspondant à l'avantage économique attendu. Ce dernier est corrélé essentiellement à l'obsolescence technologique, estimée à ce jour entre 2 et 3 années.

La valeur comptable des coûts de développement activés fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année, ou plus fréquemment lorsqu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur, indiquant que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Lorsque l'ensemble des critères ne sont pas remplis, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Ecarts d'acquisition
A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition positif (« goodwill ») est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.
A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La dépréciation est déterminée en évaluant la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté. Lorsque le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée.

Un goodwill généré par un regroupement d'entreprises pour lequel la date de l'accord est postérieure au 1er janvier 2004 (date de transition aux IFRS) n'est pas amorti et tout goodwill comptabilisé antérieurement à cette date n'est plus amorti après le 1er janvier 2004. Un goodwill doit être soumis à des tests de dépréciation chaque année, ou plus fréquemment quand des évènements ou des changements de circonstances indiquent qu'il s'est déprécié.
Ce test est effectué pour chaque clôture annuelle, au 31 décembre de chaque année. Le test consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacune des unités génératrices de trésorerie correspondantes avec leur valeur nette comptable.
Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital, incluant une prime de risque.
Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables.
Des tests de dépréciation complémentaire sont effectués si des évènements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.
Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Actifs courants et non courants
Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en « actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ».
La valeur des actifs non courants est examinée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices indiquant une perte de valeur. Si un indice de perte de valeur d'un actif non courant existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable non courant excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable.

Passifs courants et non courants
Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en « passifs courants », de même que les passifs détenus dans le but d'être négociés.
Tous les autres passifs sont classés en « passifs non courants ».

Investissements
Tous les investissements sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement.

Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « détenus à des fins de transaction » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes sur investissements détenus à des fins de transaction sont enregistrés en résultat. Les profits et les pertes sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que l'investissement soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu la valeur, date à laquelle le profit ou la perte cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres passe dans le compte de résultat.
Les actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et dont l'échéance est fixe sont classés en placements détenus jusqu'à l'échéance quand le Groupe à l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les investissements prévus pour être conservés sur une période indéfinie ne font pas partie de cette classification.
Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'actif net sous-jacent servant de base à l'investissement.

Stocks
Les stocks de marchandises sont composés de matériels informatiques et de licences acquises à l'extérieur et destinés à être revendus aux clients. L'affectation au client final peut être déjà connue ou non au moment de l'achat.
Les stocks sont évalués au plus faible du coût d'achat et de la valeur nette de réalisation.

Le coût d'achat est déterminé selon la méthode du premier entré- premier sorti (FIFO).
La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Clients et autres débiteurs
Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Titres d'autocontrôle
Les titres d'autocontrôle et d'autodétention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.
Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, les OPCVM et les titres négociables immédiatement ou sous quelques semaines et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois maximum.
Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus nets, des concours bancaires courants.

Provisions
Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.
Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Les provisions pour risques et charges couvrent principalement les coûts de prestations futures à rendre à la clientèle sans contrepartie en facturation, ainsi que la provision pour indemnités de départ à la retraite.

Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi
Conformément aux dispositions en vigueur de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes gérant les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française (notamment la loi 2006-1640 du 21 décembre 2006) exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité au moment du départ en retraite. La société provisionne chaque année les engagements à ce titre.
Cette provision correspond aux droits acquis par l'ensemble du personnel salarié selon la convention collective en vigueur. Elle calculée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, conforme à la norme IAS 19. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et de survie.

Les principales hypothèses sont les suivantes :
- taux d'actualisation hors inflation : 2,06 %,
- table de mortalité : INSEE 2004,
- taux de croissance des salaires annuels hors inflation : décroissant en fonction de l'âge (de 4 % jusqu'à 30 ans, à 0 % après 60 ans),
- compte tenu de la structure du personnel, départ en retraite après 65 ans à l'initiative de l'employeur,
- tous les écarts actuariels sont comptabilisés à la clôture.

La méthode du corridor n'est pas appliquée.

Il n'y a pas d'engagement à ce titre au Royaume-Uni et en Allemagne.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres (Comptabilisation des options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés et aux dirigeants)
Le Groupe a une politique d'attribution de stock-options à ses dirigeants et salariés. Les options peuvent être exercées à condition que le bénéficiaire reste pendant une durée minimale au service du Groupe.

Le coût de ces transactions est comptabilisé conformément à la norme IFRS2 en valorisant les options à la date d'attribution à la juste valeur. Cette juste valeur est comptabilisée en augmentation du poste « capital et primes d'émission » à la date d'octroi, neutralisée au sein des capitaux propres par le débit d'un compte de rémunération différée, qui est amorti par le résultat sur la période d'acquisition des droit sur la ligne « rémunérations ».

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle de Black & Scholes. En cas de départ du salarié avant la date minimale d'exercice, les options sont perdues. Cette probabilité de départ est prise en compte dans le calcul de la juste valeur des options.

La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de cette période d'acquisition et du nombre d'actions qui vont être acquises, selon les dirigeants du Groupe à cette date. Cette opinion se fonde sur la meilleure estimation disponible du nombre d'instruments de capitaux propres qui seront définitivement acquis.
Aucune charge n'est constatée pour les actions qui ne sont finalement pas acquises.
De plus, une charge est comptabilisée pour toute augmentation de la valeur de la transaction résultant d'une modification. Elle est valorisée à la date de la modification.

L'effet dilutif des options en cours est reflété dans le calcul du résultat dilué par action (voir note 8).

Le Groupe bénéficie des dispositions transitoires d'IFRS 2 concernant les transactions réglées en instruments de capitaux propres et n'a appliqué IFRS2 qu'aux instruments attribués après le 7 novembre 2002.

Chiffre d'affaires
Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

De façon spécifique au Groupe ITESOFT, le chiffre d'affaires est constitué des ventes de logiciels développés par le Groupe, des prestations décrites ci-dessous, ainsi que des produits de revente de matériels et logiciels acquis à l'extérieur. Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :
- Ventes de logiciels développés par le Groupe : les ventes de licences sont comptabilisées en chiffre d'affaires, conformément à la commande, lors de l'expédition des supports, sur la base du prix de vente défini contractuellement,
- Prestations accompagnant les ventes de logiciels : le chiffre d'affaires généré par ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles ci,
- Prestations de maintenance : les produits relatifs aux contrats annuels de maintenance sont constatés prorata temporis sur la durée du contrat, et donnent lieu à la constatation de produits constatés d'avance à chaque clôture,
- Reventes de matériels et logiciels : le chiffre d'affaires relatif aux reventes de marchandises acquises à l'extérieur est constaté intégralement à la date de livraison au client.

Impôts
Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables :
- sauf quand le passif d'impôt différé résulte de l'amortissement non déductible fiscalement d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable,
- Pour les différences temporelles taxables à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :
- sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale,

- Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.
Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.
Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Subventions publiques
Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant.

Les Crédits d'Impôt (« Recherche », « Prospection Commerciale » et « Famille ») dont bénéficie ITESOFT en France entrent dans le champ d'application d'IAS 20 - subventions publiques et sont comptabilisés en « autres produits ».

Résultat par action
Le bénéfice par action basique est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions d'autodétention.
Le bénéfice par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions (« Treasury stock method »), qui :
- au numérateur, corrige le résultat des intérêts financiers sur les actions potentielles,
- au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs, déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le bénéfice par action.

20.1.2.4 Note 3 Chiffre d'affaires

en milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Licences	4 485	3 793
Maintenance	5 730	5 222
Prestations	5 364	5 780
Négoce matériel	899	1 984
Total chiffre d'affaires	**16 478**	**16 779**

20.1.2.5 Note 4 Produits et charges

Achats consommés

en milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Achats de matériel pour revente	602	1 322
Achats de licences externes	259	413
Achats de maintenance et prestations sous-traitées	1 288	1 372
Autres achats	0	0
Total	**2 149**	**3 107**

La maintenance sous-traitée correspond essentiellement à de la maintenance matériel.

Frais de personnel

en milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Charges salariales	7 399	6 651
Intéressement	395	108
Charges sociales	2 906	2 552
Retraites	0	0
Avantages postérieur à l'emploi autres que les retraites	0	0
Charges liées aux paiements en actions	40	31
Total	**10 740**	**9 342**

DIF (Droit individuel à la formation) : volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF : 5.467. En 2006, un collaborateur a fait une demande d'utilisation de son DIF, à laquelle il a été répondu négativement par la société.
Du fait de la politique de formation de la société, et de l'historique en matière d'utilisation du DIF, il n'a pas été comptabilisé de provision à ce titre au 31/12/06.

Autres produits et autres charges

en milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Autres produits		
Produits divers de gestion	293	160
Subventions	31	55
Crédits d'impôts recherche et nouvelles technologies	179	105
Produits résultant des cessions d'immobilisations corporelles	6	3
Total autres produits	**508**	**323**
Autres charges		
Charges résultant des cessions d'immobilisations corporelles	-5	-4
Autres	-15	-42
Total autres charges	**-20**	**-45**
Total autres produits et autres charges	**488**	**278**

20.1.2.6 Note 5 Coût de l'endettement financier net

en milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Charges financières		
Emprunts et découverts bancaires	-8	-13
Charges financières au titre des contrats de location financement	-1	-1
Total charges financières	**-9**	**-14**
Intérêts et plus values relatifs aux disponibilités et VMP	282	200
Total produits financiers	**282**	**200**
Coût de l'endettement financier net	**273**	**186**

20.1.2.7 Note 6 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se composent de € 3,000,000 (2005 : € 2,300 000) de charges directement comptabilisées au compte de résultat.

20.1.2.8 Note 7 Impôts sur le résultat

en milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Impôt courant	100	-183
Impôt différé	12	7
Total impôt sur les résultats	**112**	**-176**

Preuve d'impôt

La « preuve d'impôt », consiste à effectuer le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante sur la base des textes fiscaux en vigueur.

en milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Résultat consolidé avant impôts	-705	395
Taux d'impôt en vigueur	33,33 %	33,83 %
Charge d'impôt théorique	**235**	**-134**
Non déductibilité des provisions sur écarts d'acquisition	0	0
Différence de taux d'IS dans les filiales	0	-6
Différences fiscales permanentes	31	35
Non reconnaissance d'impôt différé actifs sur déficits reportables	-153	-71
Différences fiscales temporaires	0	0
Charge d'impôt comptabilisée	**113**	**-176**

Du fait de l'historique de résultats des filiales concernées, aucun impôt différé actif n'a été reconnu au titre des déficits reportables de :
- la filiale allemande (environ 1.090 k€ correspondant à un impôt différé actif théorique de l'ordre de 440 k€, dont 140 k€ générés sur la période),
- la filiale anglaise (environ 945 k€ correspondant à un impôt différé actif théorique de l'ordre de 190 k€, dont 10 k€ générés sur la période) car ils n'étaient pas recouvrables de façon probable à la clôture.

Ventilation des impôts différés au bilan

en milliers d'euros	2006	2005
Impôts différés sur différences fiscales temporaires Allemagne	0	0
Impôts différés sur différences fiscales temporaires France	0	0
Impôts différés sur différences fiscales temporaires Royaume-Uni	0	0
Total impôt différé passif	**0**	**0**
Impôts différés sur différences fiscales temporaires France	47	38
Impôts différés sur déficits reportables Royaume-Uni	0	0
Total impôt différé actif	**47**	**38**

20.1.2.9 Note 8 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.
Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets des options dilutives.
Sont présentées ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités.

	31/12/06	31/12/05
Résultat net attribuable aux actionnaires de l'entité mère (en k€)	-592	219
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	5 677 171	5 661 141
Effet de la dilution :	0	157 765
. dont options d'achat ou de souscription d'actions (stock-options)		157 765
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat dilué par action	5 677 171	5 818 906

Actions ordinaires : les actions ordinaires auto-détenues par le Groupe s'élevaient à 1.834 au 31/12/06 (contre 1.834 au 31/12/05).

Actions potentielles : le nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées au 31/12/2006 et 31/12/2005 s'élevait respectivement à 454.610 et 458.100 options. Au 31/12/2006, du fait des résultats déficitaires, toutes les actions potentielles correspondantes étaient potentiellement relutives et n'ont donc pas été prises en compte dans le résultat net dilué par action.
Au 31/12/2006 il y avait également 1.000 actions potentielles résultant de l'exercice de stock-options dont l'augmentation de capital correspondante n'avait pas encore été constatée par le conseil d'administration

Entre la date de clôture et l'achèvement des présents états financiers, il n'y a pas eu d'exercice d'options.

20.1.2.10 Note 9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/06			31/12/05		
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Brut	Amortissements et provisions	Net
Ecarts d'acquisition	1 411	40	1 371	1 411	40	1 371
Logiciels	679	584	95	573	538	34
Total	**2 090**	**624**	**1 466**	**1 984**	**578**	**1 405**

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/05	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Effet de variation des taux de change	Solde au 31/12/06
Ecarts d'acquisition	1 411	0	0	0	0	1 411
Logiciels	573	0	130	25	2	679
Total	**1 984**	**0**	**130**	**25**	**2**	**2 090**

La variation des amortissements et provisions des immobilisations incorporelles est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/04	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Virement de poste à poste	Effet de variation des taux de change	Solde au 31/12/05
Provisions des écarts d'acquisition	40	0	0	0	0	0	40
Amortissement des logiciels	538	0	69	25	0	2	584
Total	**578**	**0**	**69**	**25**	**0**	**2**	**624**

Détail du goodwill (écarts d'acquisitions)

(en milliers d'euros)	UGT Royaume-Uni	UGT Allemagne	UGT ITESOFT ALMAS	Total Goodwill
Solde au 01/01/2005	**976**	**193**	**202**	**1 371**
Variation de périmètre				0
Acquisitions	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	0
Perte de valeur	0	0	0	0
Valeur nette au 31/12/2005	**976**	**193**	**202**	**1 371**
Variation de périmètre	0	0	0	0
Acquisitions	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	0
Perte de valeur	0	0	0	0
Valeur nette au 31/12/2006	**976**	**193**	**202**	**1 371**

Test de perte de valeur du goodwill

Depuis le 01/01/2004, le goodwill n'est plus amorti mais est testé chaque année.

Le goodwill acquis lors des regroupements d'entreprises a été alloué à trois unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de la façon suivante :

- unité génératrice de trésorerie Royaume-Uni (ITESOFT UK Ltd),
- unité génératrice de trésorerie Allemagne (ITESOFT Deutschland GmbH),
- unité génératrice de trésorerie ITESOFT ALMAS SAS.

Unité génératrice de trésorerie Royaume-Uni

La valeur recouvrable de cette unité a été calculée à partir de la valeur d'utilité. Dans ce calcul, les prévisions de flux de trésorerie reposent sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de cinq ans. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 13,4 % (2005 : 12,0 %). Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux croissance à l'infini de 2 %, correspondant au taux de croissance à long terme estimé.

Unité génératrice de trésorerie Allemagne
La valeur recouvrable de cette unité a été calculée à partir de la valeur d'utilité. Dans ce calcul, les prévisions de flux de trésorerie reposent sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de cinq ans. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 13,4 % (2005 : 12,7 %). Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance à l'infini de 2 %, correspondant au taux de croissance à long terme estimé.

Unité génératrice de trésorerie ITESOFT ALMAS SAS
Suite à la Transmission Universelle de Patrimoine effectuée en janvier 2006, cette unité a disparu et a été remontée dans l'unité de niveau supérieur, à savoir ITESOFT SA.
De ce fait, la valeur et l'existence du goodwill sont désormais suivies de façon indépendante au travers d'un indicateur complémentaire qui est le chiffre d'affaires de l'activité monétique, correspondant au logiciel ISpid.

20.1.2.11 Note 10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/06			31/12/05		
	Brut	**Amortissements**	**Net**	**Brut**	**Amortissements**	**Net**
Constructions, agencements et installations	211	67	144	191	45	146
Matériel de transport	50	49	1	71	55	16
Mat. de bureau et informatique, mobilier	1237	854	384	1169	887	282
Total	**1 498**	**970**	**528**	**1 431**	**987**	**444**

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/05	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Effet de variation des taux de change	Solde au 31/12/06
Constructions, agencements et installations	191		21		0	211
Matériel de transport	71			22	1	50
Mat. de bureau et informatique, mobilier	1169		246	182	4	1237
Total	**1431**	**0**	**267**	**205**	**5**	**1498**

La variation des amortissements des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/05	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Effet de variation des taux de change	Solde au 31/12/06
Amort. des constructions, agts et installations	45		22			67
Amortissement du matériel de transport	55		15	22	1	49
Amort. des mat. de bureau et informatique, mobilier	886		148	184	4	853
Total	**986**	**0**	**185**	**207**	**5**	**970**

20.1.2.12 Note 11 Autres actifs financiers non courants

Les immobilisations financières se décomposent comme suit au 31 décembre :

(en milliers d'euros)	31/12/06			31/12/05		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Titres de participation	300	0	300	300	0	300
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	149	0	149	142	0	142
Total	**449**	**0**	**449**	**442**	**0**	**442**

Les variations des immobilisations financières brutes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/05	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Solde au 31/12/06
Titres de participation	300	0		0	0	300
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	142	0	8	2	0	149
Total	**442**	**0**	**8**	**2**	**0**	**449**

Les titres de participation ont été considérés comme des « actifs disponibles à la vente ».

20.1.2.13 Note 12 Avantages du personnel

Plan de stock-options

Le Groupe a mis en place un plan d'intéressement des salariés au capital prévoyant l'attribution à certains salariés d'options non transférables.

Pour les options attribuées jusqu'au 23/05/2005 aux salariés français, les options pourront être exercées au plus tard 7 ans après leur date d'attribution et au plus tôt :
- à hauteur de 10 % à partir de la fin de la 1ère année suivant la date d'attribution,
- à hauteur cumulée de 40 % à partir de la fin de la 2ème année suivant la date d'attribution,
- à hauteur cumulée de 70 % à partir de la fin de la 3ème année suivant la date d'attribution,
- à hauteur cumulée de 100 % à partir de la fin de la 4ème année suivant la date d'attribution.

Les actions résultant de l'exercice des options sont incessibles pendant le délai d'indisponibilité légal (4 ans à ce jour).

Le conseil d'administration du 23 mai 2005 a revu le Règlement du plan en modifiant certains éléments, essentiellement l'échéance finale des options, et clarifié la période de début d'exercice au regard de la période d'indisponibilité fiscale, pour ce qui concerne les salariés français :
- les stock-options attribuées à compter du 23 mai 2005 pourront être exercées au plus tard 6 ans après leur date d'attribution et au plus tôt :
- à hauteur de 70 % à partir de la fin de la troisième année suivant la date d'attribution,
- à hauteur cumulée de 100 % à partir de la fin de la quatrième année suivant la date d'attribution.

Toutefois, pour les salariés français, et pour les salariés étrangers qui seraient concernés par une réglementation similaire, les stocks-options ne pourront être exercées avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale. Cette période étant actuellement fixée à 4 ans, les salariés français pourront exercer les options à hauteur de 100 % à partir de la fin de la quatrième année suivant la date d'attribution.

Pour les salariés anglais et allemands, les options pourront être exercées au plus tard 7 ans après leur date d'attribution (6 ans pour les attributions depuis le 23 mai 2005) et au plus tôt :
• à hauteur de 70 % à partir de la fin de la 3ème année suivant la date d'attribution,
• à hauteur cumulée de 100 % à partir de la fin de la 4ème année suivant la date d'attribution.

En cas de départ des salariés alors que les options n'ont pas encore été exercées, celles-ci sont alors annulées. Ces options sont payées en instruments de capitaux propres lorsqu'elles sont exercées.

Au 31 décembre 2006, les options en circulation émises portaient sur un total de 454.610 actions se décomposant comme suit :

Date du conseil d'administration	**8-fév-01**	**7-aoû-01**	**29-mars-02**	**20-juin-02**	**1-sept-03**	**9-juin-04**	**9-nov-04**	**3-nov-05**	**8-nov-05**	**15-nov-06**
Date d'assemblée générale mixte	3-nov-00	3-nov-00	3-nov-00	3-nov-00	Selon les personnes, 03/11/2000 ou 15/05/2002	Selon les personnes, 03/11/2000 ou 15/05/2002	Selon les personnes, 03/11/2000 ou 15/05/2002, ou 26/05/2004	3-nov-00	Selon les personnes, 03/11/2000 ou 15/05/2002, ou 26/05/2004	26-mai-04
Nombre de personnes concernées	90 salariés France	15 salariés France	15 salariés France	30 salariés UK	24 salariés France, 9 Allemagne, 5 UK	31 salariés France 4 salariés UK	7 salariés France 1 salarié UK	2 salariés UK	33 salariés France	1 salarié France 1 salarié UK
Dont mandataires sociaux	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0
Nombre d'options de souscription attribuées	232.800	7.350	36.350	60.000	65.500	62.850	98.000	2.000	36.850	23.000
Dont mandataires sociaux	10.000	0	0	0	0	0	25.000	0	0	0
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	232.800	7.350	36.350	60.000	65.500	62.850	98.000	2.000	36.850	23.000
Point de départ d'exercice des options	8-fév-01	7-aoû-01	29-mars-02	20-juin-02	1er-sep-03	9-juin-04	9-nov-04	3-nov-05	8-nov-05	15-nov-06
Date d'expiration de l'exercice des options	7-fév-08	6-aoû-08	28-mars-09	19-juin-09	31-aoû-10	8-juin-11	8-nov-11	2-nov-12	7-nov-11	14-nov-12
Prix de souscription par action	**8,9 € (1)**	**2,67 €**	**1,20 €**	**1,25 €**	**2,03 €**	**2,03 €**	**2,49 €**	**3,61 €**	**3,46 €**	**2,15 €**
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2005	18.500	1.000	5.700	3.340	0	0	0	0	0	0
Options annulées durant l'exercice	2.000	1.000	0	0	16.350	1.650	0	0	500	0
Options en vigueur au 31/12/06	**176.100**	**3.900**	**29.350**	**7.560**	**33.150**	**55.200**	**88.000**	**2.000**	**36.350**	**23.000**

(1) le conseil d'administration du 07/08/2001 a modifié le prix d'exercice de ces options à 2,67 € (le prix initial était 8,9 €) et ajusté leur période d'incessibilité au 7/08/2005.

Au cours de l'exercice 2006, 5.000 options ont été exercées, et compte-tenu des départs de salariés intervenus, le nombre d'options attribuées en vigueur est de 454.610 pour 92 bénéficiaires (dont 195.000 en faveur de 8 membres du comité de direction).

La juste valeur du plan est estimée à la date d'attribution au moyen du modèle Black & Scholes. Le tableau suivant donne les hypothèses retenues pendant les exercices 2004, 2005 et 2006 (le solde de 249.500 options n'ont pas été comptabilisées conformément à IFRS 2 puisqu'elles ont été attribuées avant le 7 novembre 2002 et n'ont pas été ultérieurement modifiées) :

	2004 attribution du 9 juin	2004 attribution du 9 novembre	2005 attribution du 3 novembre	2005 attribution du 8 novembre	2006 attribution du 15 novembre
Rendement des dividendes (%)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Volatilité prévue (%)	25,00 %	24,00 %	24,00 %	24,00 %	24,00 %
Taux d'intérêt sans risque (%)	3,74 %	3,40 %	3,15 %	3,07 %	3,67 %
Durée de vie attendue des options (années)	6 ans	6 ans	6 ans	5 ans	5 ans
Prix moyen pondéré d'une action (€)	2,03	2,49	3,61	3,46	2,15
Probabilité de perte des options suite à départ (%)	21,00 %	21,00 %	21,00 %	21,00 %	21,00 %
Juste valeur par option (€)	0,67	0,78	1,11	0,95	0,62
Juste valeur du plan (€)	33 316	60 542	1 754	27 656	11 265

La durée de vie attendue des options, se fonde sur des hypothèses de comportement futur des bénéficiaires et n'est pas forcément indicative des exercices d'options qui peuvent survenir.
La volatilité attendue se base sur la volatilité historique à la date d'attribution d'un échantillon de sociétés informatiques cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris, dans la mesure où cette volatilité a été jugée plus pertinente que la volatilité historique constatée sur le titre ITESOFT, et n'indique pas forcément non plus ce qui va se passer à l'avenir.
La probabilité de perte des options se fonde sur des données historiques.
Aucune autre caractéristique des attributions d'options n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Selon IFRS2, l'impact des plans de stock-options est comptabilisé en charge de personnel (détaillé au 2.5.). La contrepartie est comptabilisée dans le Poste Primes d'émission, au sein des capitaux propres.

20.1.2.14 Note 13 Trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers courants, endettement net

(en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/05
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes à terme	0	-900
SICAV et FCP	-1 910	-1 373
Dépôts à vue	-419	-194
Trésorerie brute	**-2 329**	**-2 467**
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	79	12
Trésorerie nette	**-2 250**	**-2 455**
Actifs financiers courants		
SICAV et FCP	-3 566	-3 960
Autres fonds	-1 030	-1 092
VMP (actions)	-48	-39
Total actifs financiers courants	**-4 644**	**-5 091**
Endettement financier brut	**118**	**130**
Endettement financier net	**-6 776**	**-7 416**

20.1.2.15 Note 14 Capital émis et réserves

La société a plusieurs plans d'options d'achat d'actions en vertu desquels des options de souscription d'actions de la société ont été accordées à certains salariés (note 12).

Nature et objectif des autres réserves :
Réserves : cette rubrique enregistre le solde des résultats des exercices passés, non distribués aux actionnaires et non intégrés au capital social. En fonction de leur analyse fiscale ces réserves peuvent être distribuables en toute ou partie aux actionnaires.
Ecarts de conversion : cette rubrique est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales.

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération (brut)	Prime d'émission (brut)	Montant cumulé du capital	Valeur nominale des actions	Nombre d'actions cumulées
solde au 01/01/2005				**339 591**	**0,06**	**5 659 850**
13/09/05	Augmentation de capital en numéraire par exercice de stocks-options	750	32 625	340 341	0,06	5 672 350
11/09/06	Augmentation de capital en numéraire par exercice de stocks-options	782,40	22 382,60	341 123,40	0,06	5 685 390
Total au 31/12/06				**341 123,40**	**0,06**	**5 685 390**

en milliers	31/12/04	31/12/05	31/12/06
actions propres	4	2	2

20.1.2.16 Note 15 Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le groupe ne cotise qu'à des régimes de retraites à cotisations définies.
Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi.

20.1.2.17 Note 16 Provisions

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/05	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Utilisations	Reprises sans utilisation	Ecart de change	Solde au 31/12/06
Provisions pour risques	0	0	135	0	0	0	135
Provision pour pensions et obligations	63	0	36	0	0	0	99
Provisions pour charges	56	0	20	-29	0		48
Total provisions pour risques et charges	**119**	**0**	**191**	**-29**	**0**	**0**	**282**
Provisions sur immobilisations	56	0		-56	0	0	0
Provisions sur stocks	9	0	8	0	0	0	17
Provisions sur comptes clients	317	0	157	-138	0	2	338
Total provisions pour dépréciation	**382**	**0**	**165**	**-194**	**0**	**2**	**355**
Total	**501**	**0**	**356**	**-222**	**0**	**2**	**637**
Courant	438						538
Non courant	63						99
Total	**501**						**637**

20.1.2.18 Note 17 Fournisseurs et autres créditeurs (courant)

(en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/05
Clients avances et acomptes	482	312
Fournisseurs et comptes rattachés	1 523	1 545
Dettes sociales	2 457	1 829
Autres dettes diverses	99	18
Total autres dettes (courant)	**4 561**	**3 704**

Termes et conditions des passifs financiers ci-dessus :
Les dettes fournisseurs ne portent pas d'intérêt et sont payées en moyenne à 60 jours.
Les dettes sociales ne portent pas d'intérêt et ont une durée moyenne comprise entre 2 et 6 mois.

Produits constatés d'avance :
Ils correspondent aux produits relatifs aux contrats annuels de maintenance vendus aux clients qui sont constatés prorata temporis sur la durée du contrat, et donnent lieu à la constatation de produits constatés d'avance à chaque clôture.

20.1.2.19 Note 18 Engagements et éventualités

Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	31/12/2006	31/12/2005
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties	Néant	Néant
Nantissements au profit de nos banques	Néant	Néant
Nantissements sur l'actif immobilisé	Néant	Néant
Engagements de crédit-bail	Néant	Néant
Ventes ou achats à terme de devises	Néant	Néant
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties	Néant	Néant
Autres engagements reçus	Néant	Néant

Engagements hors bilan
Engagement donné

	31/12/06
Complément de prix en faveur des anciens actionnaires de ITESOFT Deutschland GmbH	Un maximum de 100.000 € et un minimum de 0, par tranches annuelles, en fonction des performances de ITESOFT Deutschland GmbH à la clôture des 2 exercices de fin 12/2007 à 12/2008

Concernant l'engagement à l'égard des anciens actionnaires de ITESOFT Deutschland, aucun montant n'a été comptabilisé dans les comptes au 31/12/2006 au titre du complément de prix qui pourrait être versé à l'issue de l'exercice au 31/12/07 et suivant. En effet, lors de l'arrêté des comptes de ITESOFT le montant de ce complément de prix n'était ni probable ni déterminable de façon fiable.

Obligations contractuelles
Engagements donnés

En k€	Total		Paiements maximum dus					
			< 1 an		1an à 5 ans		> 5 ans	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Locations immobilières	884	572	407	549	478	23	0	0
Autres locations	245	203	111	81	134	122	0	0
Autres engagements	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	**1 129**	**775**	**518**	**630**	**611**	**145**	**0**	**0**

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements significatifs que ceux mentionnés aux présentes.

20.1.2.20 Note 19 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de ITESOFT SA et les filiales énumérées dans le tableau suivant :

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
ITESOFT S.A.	S.A.	Aimargues, 30 470 France	330 265 323	Société mère	N/A	N/A
ITESOFT UK Ltd	Ltd	Farnham, GU9 7XG Royaume-Uni	2692814	Filiale	100 %	-
ITESOFT Deutschland GmbH	GmbH	22087 Hamburg Allemagne	HR B 62 221	Filiale	100 %	-

Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale. Les % de détention sont inchangés depuis le 01/01/2004.
ITESOFT SA est l'ultime société mère du Groupe.

Principales acquisitions et cessions de l'exercice :
Néant.

Liste des sociétés non prises en compte dans le périmètre de consolidation :
W4 n'est pas consolidée, ITESOFT ne détenant que 6 % du capital et n'exerçant pas d'influence notable. Le montant de 300 k€ correspondant à cette participation est présenté sur la ligne « Autres actifs financiers non-courants » au bilan.

20.1.2.21 Note 20 Informations relatives aux parties liées

Transactions avec les parties liées

En k€ partie liée	Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Personnel clé du groupe : autres intérêts des dirigeants				
2 006	0	297	49	0
2 005	0	295	49	2

Les transactions reportées dans ce tableau sont relatives à la location de locaux à des SCI dont le principal associé est Didier CHARPENTIER.

Rémunération du personnel dirigeant

Les rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux de ITESOFT SA en 2006 ont été les suivantes (l'ensemble de ces rémunérations ont été versées par ITESOFT SA, à l'exception de ce qui est mentionné concernant Jean-Marc Pédréno par la filiale ITESOFT UK Ltd).

- Didier CHARPENTIER : 95.583 € dont 3.902 € d'avantage en nature (véhicule) (contre 102.372 € dont 4.202 € d'avantage en nature en 2005). La rémunération 2006 se décompose comme suit :
  - 62.802 € de rémunération fixe,
  - 28.879 € de rémunération variable se décomposant en 27.000 € de prime discrétionnaire perçue au titre de l'exercice 2005 et 1.879 € de prime également au titre de l'exercice 2005 calculée en fonction du résultat d'exploitation, du chiffre d'affaires et du chiffres d'affaires international de ITESOFT SA.

- Philippe LIJOUR : 154.825 € dont 3.910 € d'avantage en nature (véhicule) (contre 141.518 € dont 4.037 € d'avantage en nature en 2005). La rémunération 2006 se décompose comme suit :
  - 90.996 € de rémunération fixe,
  - 59.919 € de rémunération variable se décomposant en 26.000 € de prime discrétionnaire perçue au titre de l'exercice 2005 et 2.719 € de prime également au titre de l'exercice 2005 calculée en fonction du résultat d'exploitation, du chiffre d'affaires et du chiffres d'affaires international de ITESOFT SA ; 31.200 € d'avance sur prime au titre de l'exercice 2006.

- Jean-Marc PEDRENO : 70.165 € dont 1.284 € d'avantage en nature (véhicule) (contre 93.168 € dont 2.517 € d'avantage en nature en 2005). La rémunération 2006 se décompose comme suit :
  - 31.002 € de rémunération fixe,
  - 37.879 € de rémunération variable se décomposant en 15.000 € de prime discrétionnaire perçue au titre de l'exercice 2005 et 1.879 € de prime également au titre de l'exercice 2005 calculée en fonction du résultat d'exploitation, du chiffre d'affaires et du chiffres d'affaires international de ITESOFT SA ; 21.000 € d'avance sur prime au titre de l'exercice 2006.

A cette rémunération versée par ITESOFT SA, s'ajoute une rémunération versée par ITESOFT UK Ltd, dont Jean-Marc Pédréno est également salarié (au poste de Directeur Professional Services) depuis le 01/07/2006 et qui s'est établie comme suit en 2006 :
  - 31.002 £ de rémunération fixe,
  - 3.750 £ d'avance sur prime au titre de l'exercice 2006.

Enfin, il est à mentionner que ITESOFT SA a pris en charge des dépenses de logement et d'école directement liées à l'expatriation de Jean-Marc Pédréno au Royaume-Uni pour un montant total de 23.710 £ sur l'exercice 2006.

- Simone CHARPENTIER : 1.000 € de jetons de présence
- Laurent MATRINGE : 500 € de jetons de présence

Prêts et garanties accordés ou constituées en faveur des membres des organes d'administration : néant.

Provisions pour retraite ou autres avantages : il n'existe pas de primes de départs, ni de régimes complémentaires de retraite spécifiques en faveur d'aucun des dirigeants.

Intérêts des dirigeants dans le plan de stock-options
Au 31/12/2006, les dirigeants membres des organes sociaux de direction détenaient, sous ce plan, des options d'achat d'actions ordinaires dont les modalités d'exercices étaient les suivantes :

- P. LIJOUR : 5.000 options pour un prix d'exercice par action de 2,67 € (exerçables du 08/08/2005 au 07/02/2008) et 15.000 options pour un prix d'exercice de 2,49 € (exerçables du 09/11/2008 au 08/11/2011)
- J.-M. PEDRENO : 5.000 options pour un prix d'exercice par action de 2,67 € (exerçables du 08/08/2005 au 07/02/2008) et 10.000 options pour un prix d'exercice de 2,49 € (exerçables du 09/11/2008 au 08/11/2011)

Au cours de la période couverte par les comptes, et à ce jour, aucune nouvelle option n'a été attribuée en faveur des dirigeants, et aucune des options en leur possession n'a été exercée.

20.1.2.22 Note 21 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Risque de taux
La société étant peu endettée, la variation des taux d'intérêts n'a pas d'impact significatif sur ses charges financières. A contrario, avec environ 7,0 M€ de placement de trésorerie, la variation des taux d'intérêt peut avoir un impact sur les produits financiers. Une variation des taux court terme de 1 point aurait un impact de l'ordre de 70 k€, en plus ou en moins, sur les produits financiers sur une base annuelle.

Risque de change
ITESOFT exerce son activité dans la zone euro, ainsi qu'au Royaume-Uni, au travers de sa filiale ITESOFT UK. Les flux entre ITESOFT SA et ITESOFT UK étant traités en £, les variations de la £ sont susceptibles d'avoir un impact sur les comptes de la société. Au 31/12/06, la société n'avait pas mis en place de couverture de change. Il n'existe pas d'autre risque de change significatif.

Risque de crédit
La société peut y être exposée directement de façon ponctuelle (achats éventuels de billets de trésorerie ou autres titres de créance), ou indirecte (en fonction de la composition du portefeuille des OPCVM de trésorerie détenus) dans le cadre de ses placements de trésorerie mais s'efforce d'avoir une attitude prudente à ce titre, sa stratégie de gestion visant à obtenir une performance proche de l'EONIA. Au 31 décembre 2006 la quasi totalité des placements de trésorerie étaient réalisés au travers d'OPCVM, dont la gestion des risques de crédit est diversifiée.

Risque actions
En dehors d'actions propres, la société détient 48 k€ d'actions au 31/12/06. Une baisse du cours de ces actions de 10 % aurait un impact négatif de 5 k€ sur les comptes.

Risque de couverture
Aucune couverture n'était en place au 31 décembre 2006.

20.1.2.23 Note 22 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est à signaler.

20.1.2.24 Note 23 Information sectorielle

Les sociétés du Groupe exerçant la même activité, l'organisation du Groupe est basée sur les zones géographiques qui correspondent au premier niveau d'information sectorielle. Il n'existe en revanche de ce fait pas de second niveau d'information sectorielle.

Au 31/12/2006 les segments sont les suivants :
- France et ROW (reste du monde hors Allemagne et Royaume-Uni),
- Allemagne,
- Royaume-Uni.

Les prix de transfert entre les segments d'activités sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers. Les produits sectoriels, les charges sectorielles et le résultat sectoriel comprennent les transferts entre les secteurs d'activité. Ces transferts sont éliminés en consolidation.

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur géographique d'activité du Groupe, des informations sur les produits des activités ordinaires, les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs pour les périodes et exercices clos le 31/12/2006 et 2005.

Exercice clos le 31 décembre 2006 (12 mois)	France et autres pays	Royaume-Uni	Allemagne	Total
Produit des activités ordinaires				
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	13 711	2 712	571	16 994
. dont ventes inter-secteurs	-516	0	0	-516
Résultat				
Résultat opérationnel sectoriel	-600	-45	-339	-984
Actifs et passifs				
Actifs sectoriels	7 428	2 108	422	9 958
Passifs sectoriels	6 805	1 215	159	8 179
Autres informations sectorielles				
Investissements corporels et incorporels	247	9	15	271
Charge d'amortissement	-244	-49	-17	-310
Pertes de valeur sur goodwill	0	0	0	0
Autres provisions (net de reprises)	-168	-42	7	-203

Exercice clos le 31 décembre 2005 (12 mois)	France et autres pays	Royaume-Uni	Allemagne	Total
Produit des activités ordinaires				
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	13 457	2 919	822	17 198
. dont ventes inter-secteurs	-419	0	0	-419
Résultat				
Résultat opérationnel sectoriel	840	-264	-378	198
Actifs et passifs				
Actifs sectoriels	6 521	2 508	289	9 318
Passifs sectoriels	5 648	1 605	148	7 401
Autres informations sectorielles				
Investissements corporels et incorporels	157	44	11	212
Charge d'amortissement	-231	-47	-11	-289
Pertes de valeur sur goodwill	0	0	0	0
Autres provisions (net de reprises)	-13	-17	-7	-37

20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Sans objet.

20.3 ETATS FINANCIERS

Voir au 20.1

20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ITESOFT S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés
Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.
Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations
En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
- Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Écart d'acquisition » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nîmes et Montpellier, le 19 mars 2007

Les Commissaires aux Comptes

CB AUDIT
MARCOS MARQUEZ

ERNST & YOUNG AUDIT
ANTOINE PESKINE

20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Néant

20.4.3 Autres informations financières non tirées des états financiers vérifiés

Néant

20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

31 décembre 2006

20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Sans objet.

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices.

La société a l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2007.

20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

La société a une procédure judiciaire en cours avec un ancien partenaire commercial. Le jugement de première instance intervenu en 2006 a donné gain de cause à ITESOFT. L'autre partie a fait appel et la procédure d'appel est en cours.
A la connaissance d'ITESOFT, il n'y a pas à ce jour d'autre procédure qui a eu récemment ou pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Depuis la fin du dernier exercice, il n'y pas eu de changement significatif.

CHAPITRE 21
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Capital social

Au 31 décembre 2006, le capital social de la société est de 341.123,40 €, divisé en 5.685.390 actions correspondant chacune à 0,06 € de nominal entièrement libérées, toutes de même catégorie.

21.1.1.1 Evolution du capital social depuis 3 ans

Voir les comptes au 20.1.2.15

21.1.1.2 Capital autorisé

21.1.1.3 Assemblée générale mixte du 26 mai 2004

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à consentir, en une ou plusieurs fois, à certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères et dans les limites de détention fixées par la loi des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de son capital par la société, ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, dans la limite d'un montant nominal global maximum de 9.000 €, correspondant à 150.000 actions.

En toute hypothèse, un même salarié ou mandataire social possédant déjà plus de 10 % du capital de la société ne pourra bénéficier d'une telle option.
Cette autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions susceptibles d'être souscrites au fur et à mesure des levées d'options.

Le prix d'exercice ne pourra pas être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour ou l'option sera consentie, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ; en outre, en cas d'octroi d'options d'achat, ce prix ne pourra être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société, au titre des articles L 225-208 à L 225-212 du Code Commerce.

Les options consenties en vertu de cette autorisation devront être exercées dans un délai maximal de 7 ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties.

L'assemblée générale décide que le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées, la société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. Dans ce cas, le conseil d'administration procèdera, dans les conditions légales et réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue.

A la date du présent document de référence, le solde des options pouvant être attribuées, étant donné les attributions déjà réalisées (voir 20.1.2.13), s'élève à 33.800.

21.1.1.4 Assemblée générale mixte du 2 juin 2005

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à consentir, en une ou plusieurs fois, à certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères et dans les limites de détention fixées par la loi des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre à titre

d'augmentation de son capital par la société, ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, dans la limite d'un montant nominal global maximum de 9.000 €, correspondant à 150.000 actions.

Les autres modalités décidées par l'assemblée sont identiques à celles relatives à l'autorisation d'émission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société qui ont été précédemment consenties par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 mai 2004. Cette nouvelle délégation se cumule d'ailleurs avec la délégation du 26 mai 2004.

A la date du présent document de référence, cette autorisation n'avait pas été utilisée.

21.1.2 Actions non représentatives de capital

Non applicable

21.1.3 Actions auto détenues

La société n'avait pas en 2006 de programme de rachat d'actions en vigueur. Elle prévoit en revanche d'en mettre un en place en 2007 et l'autorisation correspondante sera sollicitée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Elle détient à ce jour 1.834 de ses propres actions acquises précédemment, correspondant à une valeur nominale de 110,04 € et pour une valeur nette comptable de 2.389,06 €.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons

Non applicable

21.1.5 Droits d'acquisition, obligations attachées au capital souscrit non libéré

Non applicable

21.1.6 Options ou accords conditionnels ou inconditionnels

Non applicable
Les informations relatives aux stock-options sont mentionnées au 21.1.8

21.1.7 Historique du capital social

Voir les comptes au 20.1.2.15.

21.1.8 Capital potentiel : plans de stock-options

Les assemblées générales mixtes du 26 mai 2004 et 2 juin 2005 ont autorisé le conseil d'administration à émettre des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société dans la limite d'un montant nominal de 18.000 € correspondant à 300.000 actions (cf. 21.1.1.2).

Le conseil d'administration du 8 février 2001 avait adopté le Règlement du plan applicable qui stipule que :
Les stock-options pourront être exercées au plus tard 7 ans après leur date d'attribution et au plus tôt :
- à hauteur de 10 % à partir de la fin de la 1ère année suivant la date d'attribution,
- à hauteur cumulée de 40 % (10 %+30 %) à partir de la fin de la 2ème année suivant la date d'attribution,
- à hauteur cumulée de 70 % (10 %+30 %+30 %) à partir de la fin de la 3ème année suivant la date d'attribution,
- à hauteur de 100 % à partir de la fin de la 4ème année suivant la date d'attribution.

Les actions résultant de l'exercice des stock-options sont incessibles pendant le délai d'indisponibilité légal (soit une période de 4 ans à compter de la date d'attribution de l'option à la date de rédaction du présent document de référence).

Les conseils d'administration du 12 février et 29 mai 2002 ont adopté le Règlement du plan applicable aux salariés des filiales anglaises. L'administration fiscale anglaise (Inland Revenue) a approuvé ce règlement le 18 juin 2002, selon le paragraphe 1, section 9 de l'Income and Corporation Taxes Act 1988.

Aux termes de ce règlement, applicable aux salariés des filiales anglaises, les stock-options pourront être exercées au plus tard 7 ans après leur date d'attribution et au plus tôt :
• à hauteur cumulée de 70 % à partir de la fin de la 3ème année suivant la date d'attribution,
• à hauteur de 100 % à partir de la fin de la 4ème année suivant la date d'attribution.

Le conseil d'administration du 29 mai 2003 a adopté le Règlement du plan applicable aux salariés des filiales allemandes.

Aux termes de ce règlement, applicable aux salariés des filiales allemandes, les stock-options pourront être exercées au plus tard 7 ans après leur date d'attribution et au plus tôt :
• à hauteur cumulée de 70 % à partir de la fin de la 3ème année suivant la date d'attribution,
• à hauteur de 100 % à partir de la fin de la 4ème année suivant la date d'attribution.

Le conseil d'administration du 23 mai 2005 a revu le Règlement du plan arrêté par le conseil du 8 février 2001. Afin de mieux adapter le Règlement du plan, notamment aux contraintes crées par les nouvelles normes comptables internationales (IFRS), il a modifié certains éléments, essentiellement l'échéance finale des options, et clarifié la période de début d'exercice au regard de la période d'indisponibilité fiscale, pour ce qui concerne les salariés français :
Les stock-options attribuées à compter du 23 mai 2005 pourront être exercées au plus tard 6 ans après leur date d'attribution et au plus tôt :
• à hauteur de 70 % à partir de la fin de la troisième année suivant la date d'attribution,
• à hauteur cumulée de 100 % à partir de la fin de la quatrième année suivant la date d'attribution.

Toutefois, pour les salariés français, et pour les salariés étrangers qui seraient concernés par une réglementation similaire, les stocks-options ne pourront être exercées avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale.

Cette période étant actuellement fixée à 4 ans, les salariés français pourront exercer les options à hauteur de 100 % à partir de la fin de la quatrième année suivant la date d'attribution.

Ce délai sera de plein droit modifié en fonction de toute modification législative ou réglementaire de ladite période d'indisponibilité fiscale, y compris de façon rétroactive, dans la mesure où la dernière modification législative ou réglementaire le serait elle même.

21.1.8.1 Détail des options attribuées

Voir les comptes au 20.1.2.13.

21.1.8.2 Options en vigueur au 31 décembre 2006

5.000 options ont été exercées pendant l'exercice 2006, et compte-tenu des départs de salariés intervenus, le nombre d'options attribuées en vigueur est de 454.610 pour 92 bénéficiaires (dont 195.000 en faveur de 8 membres du comité de direction).

21.1.8.3 Stock-options des mandataires et des 10 principaux salariés bénéficiaires

Les stock-options en faveur des mandataires sociaux leur donnaient accès au 31 décembre 2006 à :
- D. CHARPENTIER : néant,
- P. LIJOUR : 5.000 actions pour un prix d'exercice par action de 2,67 € et 15.000 actions pour un prix d'exercice de 2,49 €,
- J.-M. PEDRENO : 5.000 actions pour un prix d'exercice par action de 2,67 € et 10.000 actions pour un prix d'exercice de 2,49 €.

Par ailleurs, les 10 salariés ayant reçu le nombre d'options le plus élevé détiennent au 31 décembre 2006 des droits de souscription portant sur un total de 246.000 actions.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix d'échéance	Dates	Plan
Options attribuées pendant l'exercice				
D. CHARPENTIER	néant			
P. LIJOUR	néant			
J.-M. PEDRENO	néant			
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social				
D. CHARPENTIER	néant			
P. LIJOUR	néant			
J.-M. PEDRENO	néant			

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	23.000	2,15 €	15/11/2006
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	5.000	1,20 €	29/03/2002

21.1.8.4 Dilution potentielle maximale du capital

Etant donné les stock-options en vigueur au 31 décembre 2006 (454.610), le pourcentage de dilution théorique maximale est de 8,0 % (rapport entre le nombre de titres pouvant être créés et le nombre de titres composant le capital).

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Concevoir, développer, exploiter et commercialiser les technologies et solutions qui offrent le meilleur niveau de productivité et de fiabilité pour la capture et le traitement de flux d'informations ;
- Toutes activités, prestations de services et transactions, notamment dans le domaine de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications, directement ou indirectement liés à l'objet ci-dessus ou aux techniques et technologies avancées ;
- Toutes autres activités connexes ou complémentaires de nature à favoriser le développement de la société ;
- Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule ou avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de commandite, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

21.2.2 Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction, de surveillance

Voir les articles 10 à 17 des statuts.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient donc de l'ensemble des mêmes droits.
Aucune clause statutaire ne restreint la libre cessibilité des titres.

21.2.3.1 Droit de vote double

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué, en application de l'article 21 des statuts et par décision de l'assemblée générale mixte du 3 novembre 2000, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins à compter de la date d'inscription au nominatif au nom d'un même actionnaire.
Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double.
Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.
Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques.

21.2.5 Assemblées générales (articles 19 à 21 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées, tenues et délibèrent conformément à la loi et aux règlements. Il n'y a pas de conditions d'admission spécifiques.

21.2.6 Dispositions qui pourraient retarder différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts ni aucun autre acte ne prévoient de dispositions spécifiques.

21.2.7 Seuils statutaires (article 7 des statuts)

L'assemblée générale mixte du 3 novembre 2000 a décidé de la mise en place d'un seuil de déclaration de 5 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, à la hausse comme à la baisse.
En cas de non déclaration de franchissement de seuil conformément aux statuts, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès verbal de l'assemblée générale.

21.2.8 Conditions régissant les modifications du capital

Voir le 21.2.4.

CHAPITRE 22
CONTRATS IMPORTANTS

Pour les deux années précédant la publication du document de référence, il n'y a pas de contrat important significatif à signaler (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) auquel l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie.

CHAPITRE 23
INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Non applicable.

CHAPITRE 24
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie) peuvent être consultés au siège social :

- statuts,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence,
- les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédant la publication de ce document de référence.

Il est à noter également que l'information financière de la société est disponible sur www.itesoft.com, en français et en anglais, et notamment :

- l'ensemble des communiqués de presse,
- l'ensemble des documents de référence publiés.

CHAPITRE 25
INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

ITESOFT détient les participations suivantes :

- W4 : début 2005 ITESOFT a pris une participation à hauteur de 6 % (pour 0,3 M€) dans le capital de la société W4, éditeur français de logiciels de workflow (plus de 200 clients, 3,8 M€ de chiffre d'affaires en 2005). Cette prise de participation permet à ITESOFT d'accéder à des technologies complémentaires dans l'univers du workflow et offre des opportunités de partenariats en vue de l'élargissement de l'offre.

Informations concernant W4 :
- Siège : 4 rue Emile Baudot – Palaiseau (91, France). 404 945 362 RCS Evry
- Forme juridique : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
- Capital au 28/02/2006 : 4.360.069 €
- Total des autres réserves au 31/12/2005 : -3.368 k€ (montant du capital social à la même date : 4.360 k€)
- Résultat courant après impôt du dernier exercice (31/12/2005) : -1.148 k€
- Montant des dividendes reçus au titre des actions détenues au cours du dernier exercice : néant
- Montant des dettes dues à et par l'émetteur vis-à-vis de l'entreprise : néant

Les comptes de W4 au 31/12/2006 ne sont ni arrêtés ni approuvés à la date du document de référence.

CHAPITRE 26
INFORMATIONS BOURSIERES

26.1 MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR

La société est cotée sur l'Eurolist d'EURONEXT Paris, compartiment C, sous le libellé ITESOFT, code ISIN FR0004026151 et mnémonique ITE, et a rejoint depuis le 1er janvier 2002 le segment de marché NEXT ECONOMY.

L'apporteur de liquidité est PORTZAMPARC.

26.2 CALENDRIER FINANCIER 2007 ET INFORMATION FINANCIERE

Assemblée générale : 4 mai 2007 à 11h00, au siège social de la société

Communiqués financiers :
- 18 janvier : Publication du chiffre d'affaires annuel au 31/12/2006
- 1er mars : Publication des comptes annuels consolidés 2006
- 18 avril : Publication du chiffre d'affaires trimestriel au 31 mars
- 18 juillet : Publication du chiffre d'affaires semestriel au 30 juin
- 31 août : Publication des comptes semestriels au 30 juin
- 18 octobre : Publication du chiffre d'affaires des 9 premiers mois

ITESOFT ne prévoit pas de publier les comptes relatifs au premier et troisième trimestre de l'exercice 2007. Pour ces périodes, seules les informations relatives au chiffre d'affaires et à la marche des affaires seront communiquées et commentées, conformément à la pratique actuelle du groupe.

Réunions d'information :
- 1er mars : présentation des comptes annuels consolidés 2006
- 31 août : présentation des comptes semestriels au 30 juin

Ce calendrier est prévisionnel et indicatif.

L'information financière de la société est disponible sur www.itesoft.com, en français et en anglais.

26.3 ANALYSES FINANCIERES

A la date du présent document de référence, les sociétés d'analyse suivantes font un suivi régulier et ont rédigé des analyses concernant la société :
- Portzamparc (www.portzamparc.fr)
- Nexgen Finance (www.nexresearch.fr)
- Atout Capital (www.atoutcapital.com)

26.4 QUALIFICATION ANVAR

Après avoir obtenu une première fois cette qualification en 1999, ITESOFT s'est vu renouveler en janvier 2003, puis en novembre 2006 le label d' « entreprise innovante » attribué par l'ANVAR (Agence Nationale de la Valorisation de la Recherche). Cette qualification permet à un FCPI de comptabiliser son éventuelle participation dans la part obligatoire de son investissement dans les entreprises non cotées.

26.5 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

COMMUNIQUES FINANCIERS

- 01/03/2007	Résultats annuels 2006
- 18/01/2007	Chiffre d'affaires annuel 2006
- 10/01/2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité
- 14/12/2006	Nouveaux produits
- 19/10/2006	Résultats du 3ème trimestre 2006
- 13/09/2006	Résultats du premier semestre 2006
- 19/07/2006	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2006
- 10/07/2006	Bilan semestriel du contrat de liquidité
- 23/06/2006	Nouveau contrat client
- 19/04/2006	Chiffre d'Affaires du 1er trimestre 2006
- 09/03/2006	Résultats annuels 2005

DOCUMENT DE REFERENCE

- 28/03/2006	Document de référence 2005

DOCUMENTS DEPOSES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

- 16/11/2006	Statuts mis à jour
- 16/11/2006	Augmentation de capital
- 16/11/2006	Acte sous seing privé
- 16/11/2006	PV d'assemblée
- 10/08/2006	Nomination/démission des organes de gestion
- 10/08/2006	Changement de commissaire aux comptes
- 10/08/2006	PV d'assemblée
- 10/08/2006	Acte sous seing privé

Comptes sociaux

- 19/06/2006	Comptes sociaux 2005

PUBLICATIONS AU BALO

- 09/02/2007	Publications chiffre d'affaires annuel
- 20/10/2006	Publications chiffre d'affaires trimestriel
- 02/10/2006	Publications comptes semestriels consolidés
- 24/07/2006	Publications chiffre d'affaires semestriel
- 16/06/2006	Avis divers
- 26/04/2006	Convocations - Assemblées générale
- 24/04/2006	Publications chiffre d'affaires trimestriel
- 03/04/2006	Publications comptes annuels

www.itesoft.com

actifin communication financière 01 56 88 11 11

ITESOFT

Bring your information to life

ITESOFT Siège Social
Parc d'Andron ▪ Le Séquoia
30470 Aimargues ▪ France
Tél. : +33 (0)4 66 35 77 00
Fax : +33 (0)4 66 35 77 01

ITESOFT Paris
Parc d'affaires SILIC ▪ 43, bld des Bouvets
92741 Nanterre cedex ▪ France
Tél. : +33 (0)1 55 91 98 98
Fax : +33 (0)1 55 91 99 10

ITESOFT UK Ltd
Wilshire House ▪ 19-21 The Woolmead
Farnham ▪ Surrey ▪ GU9 7TT ▪ Royaume-Uni
Tél. : +44 (0)1252 741500
Fax : +44 (0)1252 741515

ITESOFT Deutschland GmbH
Frankenstraße 5
20097 Hamburg ▪ Allemagne
Tél. : +49 (0)40 22 74 51 -0
Fax : +49 (0)40 22 74 51 11

www.itesoft.com
finance@itesoft.com